



# Ville de Concarneau



Procès-verbal du conseil municipal

21 novembre 2013

Conseil municipal du 21 novembre 2013  
Qui fait quoi ?

	Mémo	<b>2-3</b>
1	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire 2014	<b>4-32</b>
2	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les archers du petit château »	<b>33</b>
3	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°6 - budget principal	<b>34-35</b>
4	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°4 - budget du port de plaisance	<b>36</b>
5	Archives - patrimoine : Dénominations de voies	<b>37-38</b>
6	État - civil : Rétrocession d'une concession au cimetière de Lanriec - indemnisation des concessionnaires	<b>39</b>
7	État - civil : Recrutement et rémunération des Agents Recenseurs	<b>40</b>
8	Question orale	<b>41-43</b>

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Jeudi 21 novembre 2013**

Mesdames et Messieurs bonsoir, je vous invite à prendre place.

Je déclare le conseil municipal ouvert.

Je vais procéder :

A l'appel des conseillers municipaux,

A la lecture des pouvoirs,

A la nomination du secrétaire de séance qui ce soir sera M BESOMBES.

En date du vendredi 15 novembre 2013 je vous ai fait parvenir :

- le bordereau des notes explicatives de synthèse ainsi que l'ordre du jour,

Vous trouverez sur votre table 2 rapports modificatifs :

Le premier concerne le rapport sur les dominations de voies, orthographe de la voie « impasse Hent dall an digounnar », c'est bien comme cela qu'il faut prononcer, M COLIN ? Le second, le rapport sur le recrutement et la rémunération des agents recenseurs, montant de la dotation globale versée par l'INSEE, il avait été tenu compte des éléments chiffrés de 2013.

En date du mercredi 13 novembre, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2013.

**M Le Goff :**

M le Maire, il faut faire l'appel.

**M le Maire :**

« Ma Doue » ! On me dit qu'il faut faire l'appel. Et bien oui, évidemment. Nous allons donc faire l'appel.

*Appel des conseillers municipaux.*

**M le Maire :**

En date du mercredi 13 novembre, je vous ai fait parvenir par mail, le procès-verbal du conseil municipal du 24 octobre 2013.

Est-ce qu'il y a des remarques sur ce procès-verbal ?

Je peux donc le mettre au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ? Attention les pouvoirs.

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ? Merci.

***Le procès-verbal est adopté par 31 voix pour.***

**M le Maire :**

Merci.

Notez que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 19 décembre 2013 à 19h00.

En date du mardi 19 novembre, j'ai reçu par mail du groupe PS, une question orale concernant des achats et ventes de véhicules municipaux. Cette question sera traitée en fin de séance.

À l'ordre du jour ce soir, nous avons la présentation du débat d'orientation budgétaire. Vous avez reçu à ce titre le rapport concernant ce DOB. Il vous sera présenté dans un power point sur écran de manière à ce qu'il soit tout d'abord synthétique. Après nous pourrons aborder le débat si vous le voulez.

Nous avons ensuite une subvention exceptionnelle, deux DBM, des dénominations de voies, une rétrocession de concession et les agents recenseurs.

Le premier point est un point qui me concerne.

1	Moyens généraux - finances : Débat d'orientation budgétaire 2014
---	--

**M le Maire :**  
(lecture du rapport)

Avant d'en débattre, nous allons vous présenter quelques éléments.

Nous allons tout d'abord vous parler des variables de l'équilibre budgétaire avec les différents paramètres qui rentrent dans l'équilibre budgétaire, la situation financière de la ville, le rappel de la prospective financière, les orientations 2014, ainsi que les budgets annexes.

Les variables de l'équilibre budgétaire :

Les paramètres de l'optimisation budgétaire : nous y retrouvons tous les éléments de l'équilibre. La ligne bleue extérieure correspond à la ligne dont nous devrions être le plus prêts possibles, en considérant que sur la partie verte, nous sommes bons élèves, sur la partie jaune, nous sommes moyens, et sur la partie orange, nous sommes mauvais.

La ligne centrale correspond à la ligne d'auto-analyse qui nous permet d'avoir une évaluation de notre stratégie financière.

Les éléments de base : c'est la maîtrise des taux d'imposition. Sachez que les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2009. Nous pouvons considérer que nous sommes dans la partie verte.

Ensuite, la maîtrise du niveau de la dette et de la capacité de désendettement : les ratios financiers plus la possibilité d'emprunter, là nous sommes encore dans la partie verte. Mais c'est vrai que nous pouvons peut-être encore faire des efforts de ce côté-là. Mais nous le verrons plus tard, il y a quand même eu des éléments positifs sur le désendettement de la ville.

Ensuite nous avons la réalisation des projets du mandat et des investissements récurrents de la ville. Investissements récurrents bien sûr, ils sont de l'ordre de 2 millions, 2,5 millions chaque année, pour maintenir en l'état les bâtiments, la voirie et bien d'autres éléments. Il y a aussi les projets du mandat dans un cadre d'une considération expansive. Mais en tout état de cause, nous avons dû corriger certains éléments pour arriver à lisser dans le temps, non seulement sur des situations et des décisions que nous avons prises en commun grâce à des arbitrages que nous faisons par anticipation régulièrement, mais aussi des contraintes administratives qui font que les projets sont soit suspendus ou soit différés. Nous dirons que nous sommes moyens de ce côté-là.

Maximiser l'autofinancement afin de limiter le recours à l'emprunt. Optimisation de la section de fonctionnement. Le but est d'avoir une épargne qui permet d'autofinancer au maximum nos réalisations d'investissement sur les projets structurants. À ce titre, grâce aux services et aux élus nous avons pu juguler les dépenses, mais aujourd'hui nous le verrons par la suite, c'est de plus en plus difficile.

La cession de biens, là encore, c'est un paramètre qui logiquement doit être sincère et objectif. C'est vrai que c'est toujours aléatoire de ce côté-là parce que nous

n'avons pas toujours la maîtrise de la situation quant aux ventes des cessions. Aujourd'hui, ce que nous pouvons dire, nous sommes dans la partie jaune du schéma tout simplement parce qu'il y a des éléments qui étaient prévus dans la prospective, tels que la vente du Manoir du Porzou ou de l'ancienne mairie qui ont contrarié les cessions de biens pour qu'elles soient efficaces et qu'elles nous permettent d'avoir un équilibre dans tous les paramètres de l'optimisation budgétaire. Voilà en gros les éléments de variable concernant cet équilibre budgétaire.

La situation financière de la ville, il faut savoir que c'est une source du Ministère des Finances, de Bercy, il y a des éléments de recettes de fonctionnement, des recettes de fonctionnement qui méritent certainement d'être bonifiées. Mais, à ce titre, nous avons des marges qui sont limitées concernant les tarifs puisqu'en règle générale, les tarifs évoluent en fonction de l'inflation et depuis un an ou deux ans cette inflation est quand même relativement basse. Cela implique évidemment dans nos recettes. Nous sommes légèrement plus bas que la moyenne de la strate.

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement, nous pouvons dire que c'est un équilibre par rapport aux recettes puisque nous sommes en-dessous. Là encore, c'est grâce aux services et aux élus, comme je le disais tout à l'heure. Aujourd'hui, nous sommes les plus près possibles des réalisations et nous essayons le plus possible d'avoir un consensus élus - services pour rationaliser au maximum les dépenses.

Pour le produit des impôts directs, là vous voyez que nous sommes en-dessous de la moyenne des communes touristiques, quoique nous en disions, et nous sommes légèrement au-dessus de la moyenne de la strate. C'est peut-être le fait que nous n'avons pas augmenté les taux d'imposition depuis 2009 que ce correctif a été modifié.

Ensuite, les dépenses d'équipement, nous l'avons vu tout à l'heure, par anticipation nous avons besoin d'avoir une gestion équilibrée et réfléchie, entre le budget de fonctionnement et les investissements. L'autofinancement, évidemment est un critère prépondérant dans la résultante des dépenses d'équipement par la suite. Nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons lissé la réalisation de certains équipements. Et il y en a d'autres que nous réalisons sur 2 ans ou 3 ans. Il y a aussi les contraintes administratives qui nous empêchent dans certains cas de ne pas aller plus loin dans les dépenses d'équipement.

L'encours de la dette, comme vous pouvez le remarquer est encore élevé. Nous nous rapprochons quand même de la dette de la strate ce qui fait que ce n'est pas exceptionnel. Mais là, nous revenons de loin puisque dans le mandat, nous pouvons dire que nous avons quand même diminué la dette de 8 millions d'euros, ce qui n'est pas rien par les temps qui courent. L'encours de la dette est supérieur de 4,7 par rapport à la moyenne des communes touristiques. Évidemment, par rapport à la strate, nous sommes encore relativement haut mais je pense que c'est une tendance qui devra être renversée dans le futur. Chaque année nous devons faire des efforts pour améliorer le désendettement, mais c'est vrai que c'est de plus en plus difficile.

Nous allons passer ensuite à la vue suivante. La situation financière de la ville, là nous sommes dans le cadre de la fiscalité, la taxe d'habitation est à 18,25 ; 23,99 ; 68,48. Cela ne représente pas grand chose, mais vous voyez que nous sommes tout prêt de la strate, 18,25 ; 18,33. Un taux de fiscalité qui est inchangé depuis 2009. En 2014, nous n'avons pas du tout l'intention de modifier les taux d'imposition car nous estimons que les budgets des citoyens, de la population, sont très contraints. Et ce n'est pas la peine d'en rajouter, parce que je pense qu'en ce qui concerne la fiscalité, et les taxes aujourd'hui les contraintes, sont de toute part. Ce n'est donc pas la peine

d'en rajouter.

Ensuite, en ce qui concerne la situation financière de la ville, nous y retrouvons l'évolution de l'épargne depuis 2007. En bleu, il s'agit de l'épargne de gestion, c'est-à-dire les dépenses et les recettes, ce sont des résultats de gestion. À noter qu'en 2011, il y avait une montée en flèche, mais il y avait la vente du terrain des Sables-blancs. Néanmoins, nous sommes partis d'un négatif à 108 000 euros, pour arriver en 2012 à 1 370 000 euros. C'est une épargne nette qui est quand même intéressante. Quand on parle d'épargne nette, en bleu vous avez l'épargne de gestion, en marron, il s'agit de l'épargne brute, c'est-à-dire moins les frais financiers qui sont de l'ordre de 1 million, 1,2 million par année. En jaune, c'est moins le remboursement du capital, l'annuité de la dette. Cela représente à peu près 2 millions, 2 millions 2 d'euros. L'épargne nette, je l'ai dit, cette forte progression s'explique notamment par une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement, une augmentation des taux de fiscalité en 2009, la diminution des charges financières et la réalisation de cessions d'actifs, nous le verrons tout à l'heure.

Ensuite, l'encours de la dette depuis 2007-2008 là, nous sommes sur une pente descendante qui était nécessaire parce que nous étions vraiment à la limite de la mise sous tutelle. Il fallait absolument faire quelque chose dans le cadre de la bonne gestion de la ville. C'est ce que nous avons fait pendant cette partie de mandat pour arriver à 31 millions d'euros en 2012. Mais rassurez-vous, nous sommes quand même dans une situation fragile parce que...

*Brouhaha....*

**M le Maire :**

Excusez-moi, je peux terminer ? Merci. Nous sommes quand même dans une situation fragile, parce que nous avons un stock d'encours qui est encore délicat. Mais je vous répète que nous avons quand même diminué la dette de 8 millions d'euros depuis 2008, ce qui n'est pas rien. Et là, si vous voulez bien sourire, je vous remercie.

Nous allons changer de vue.

L'amélioration de la capacité de désendettement : là, en jaune, vous avez le linéaire de la strate et en bleu ou noir vous avez le nombre d'années de désendettement. Il s'agit du stock de la dette en proportion de la capacité d'autofinancement brut. Une capacité de désendettement en 2007 de 18,9 années contre 7,5 pour la moyenne de la strate, soit une différence de 11,4. En 2012, cet écart à la moyenne est réduit à 2,9 années. La ville enregistre une capacité de désendettement de 8,8 contre 5,9 en moyenne.

Rappel de la prospective financière : c'est une prospective qui a été présentée en 2009. L'endettement a diminué de 8,3 millions d'euros. Au 12 novembre 2013, cet encours était de 32,7 millions d'euros. Un produit fiscal qui devait évoluer au minimum en fonction de l'effet base, les taux d'imposition étaient stabilisés depuis 4 ans.

Une capacité de désendettement qui devait se stabiliser à 14 années en 2015, en 2012, la CDD était de 8,8 années et en fin de mandat, la CDD devrait avoisiner les 10 années en fin 2014. L'actualisation de la prospective 2011-2015 nous permet d'obtenir une capacité de désendettement inférieure à l'objectif initial de 14 années.

Les hypothèses retenues en matière d'investissement : là nous sommes bien de BP à BP. Au BP 2013, vous avez un certain nombre de chiffres sur des réalisations en cours ou qui ne sont pas commencées.

Le chiffre pour les investissements programmés du mandat sont de l'ordre de 5 803 500 euros pour cette année, en 2014, il devrait être de 4 784 000 euros en ce qui concerne les projets du mandat.

Sachez que ce ne sont que des axes d'orientation, et que le budget primitif présenté en décembre nous donnera des chiffres qui seront très proches de ceux-là certes, mais qui seront plus précis. Nous y retrouvons la maison des associations, dont une partie a été réalisée en 2013, en 2014, c'est la poursuite et le solde, la fin des travaux est normalement prévue pour fin février.

Nous avons ensuite l'aménagement de la rue de Trégunc avec des travaux en 2013, sachez que nous avons commencé par des réseaux, là nous sommes sur la voirie avec 1 675 000 euros en 2014 et une petite somme pour 2015.

La ferme du Moros est pour 2013, le pôle nautique de la Croix, c'est sur 2013, le pôle tennis il y a une DBM pour tout à l'heure. En 2013 évidemment, il n'y a pas grand chose, pour 2014, c'est un grand point d'interrogation, je vous l'accorde. Nous avons prévu, nous sommes bien sur un axe d'orientation, 300 000 euros, et 1 500 000 en 2015.

En ce qui concerne la rue des Sables-blancs, vous avez pu remarquer que nous étions dans la 2<sup>e</sup> phase. En 2014, 270 000 euros sont prévus, 1 400 000 euros en 2015, ce sera la 3<sup>e</sup> phase qui verra l'aménagement des parkings, la coulée verte et l'aménagement du bord de mer qui fera l'objet en 2014 d'une étude précise.

Pour la Chapelle de la Trinité en 2014, 150 000 euros sont prévus.

La rénovation de la Ville-close, 390 000 euros sont prévus pour la Tour du Maure. Chaque année, nous devons avoir des investissements pour la Ville-close, pour sa sécurisation et aussi pour le maintien de notre patrimoine concernant cette Ville-close.

Vient ensuite la mise en lumière de la Ville-close avec 150 000 euros dans une 1<sup>ère</sup> tranche, un boulodrome pour 200 000 euros, et la restructuration du bâtiment Tico pour l'épicerie sociale, elle a commencé en 2013 et se poursuivra en début 2014 pour une somme de 185 000 euros. Voilà les orientations des investissements en cours et à venir.

Nous passons maintenant aux dépenses de fonctionnement dans le cadre des orientations budgétaires.

Il y a un poste important, ce sont les dépenses de personnel. Elles devraient diminuer par rapport au BP 2013 en raison d'une surestimation de la masse salariale en 2013. Il y a donc un correctif, nous avons essayé d'être le plus près possible de la réalité pour le BP 2014 et les orientations.

Par rapport au réalisé en 2013, les charges de personnel devraient progresser de 1 à 1,5 %. Nous y reviendrons tout à l'heure.

À noter que pour 2014, il y aura une politique de mobilité interne favorisée, notamment en cas de départ à la retraite. Il n'y a pas de création de poste prévue, c'était déjà le cas cette année. Il y aura la mise en place de critères pour optimiser le remplacement des agents absents ainsi que l'affectation d'une enveloppe pour la réforme des rythmes scolaires. Voilà les éléments d'appréciation qui ont été pris en considération pour élaborer notre budget primitif qui est en cours de finalisation.

Viennent ensuite les charges à caractère général des services qui progressent de 0,6 % (sans tenir compte de la transat Concarneau St Barth). L'objectif a été donné aux services de diminuer leurs dépenses courantes de 200 000 euros, hors charges du type électricité, fluides, assurances, afin de financer entre autres la réforme des rythmes scolaires et la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

Il faut savoir que c'est quand même un delta, d'un côté 290 000 euros, presque 300 000 euros pour la DGF, et la réforme des rythmes scolaires, c'est 250 000, 280 000 euros. Vous voyez un peu le delta !

À noter, le coût de fonctionnement des nouveaux projets, le pôle nautique de la Croix, plus de 30 000 euros, la Ferme du Moros, plus 14 000 euros, et diverses augmentations notamment la hausse des contrats d'assurance surtout concernant la responsabilité civile et de la TVA.

L'annuité de la dette devrait évoluer en fonction des consolidations d'emprunts (chiffre qui sera affiné en fin d'année). Nous sommes en train de l'affiner.

Les participations et subventions évoluent en fonction de conventions et sont déterminées par des organismes extérieurs auxquels la ville adhère. Il s'agit de l'Office de tourisme, le SDIS et bien d'autres. Ce sont des participations et subventions qui évoluent chaque année, souvent en fonction de l'indice INSEE ou de l'inflation. Mais il y a une évolution chaque année, néanmoins.

Nous passons aux orientations budgétaires concernant les recettes de fonctionnement.

Nous avons une évolution des tarifs municipaux indexée sur l'inflation, qui est de l'ordre de 0,9 - 1 % selon notre estimation.

Il y a des dotations de l'État en baisse par rapport à 2013.

Des cessions de biens seront budgétisées en 2014 afin de limiter le recours à l'emprunt, nous verrons cela tout à l'heure.

Le recouvrement de la taxe sur les déchets, enfin, s'élève à 80 000 euros. Il s'agit de la taxe Valcor.

Les autres recettes devraient évoluer entre 2013 et 2014. La TLPE, - 10 000 euros des correctifs à la baisse que nous avons fait, et la taxe sur l'électricité, + 10 000 euros.

Ensuite, en ce qui concerne le produit fiscal, nous avons une augmentation globale de 3 % sur l'évolution physique, c'est à dire l'attractivité de logements nouveaux à Concarneau, 2 % et les bases forfaitaires, la loi de finances 2014, 1 %. Voilà en ce qui concerne la taxe d'habitation.

Pour la taxe foncière, il y a un petit moins en ce qui concerne les évolutions physiques, c'est la même chose pour le foncier non bâti.

Nous sommes à peu près sur une évolution du produit fiscal de l'ordre de 3 %.

Nous passons maintenant aux dépenses d'investissement dans le cadre des orientations budgétaires.

Il y a des dépenses récurrentes comme l'entretien, la rénovation et la modernisation des bâtiments avec 2,5 millions d'euros. Cela concerne la rénovation des bâtiments scolaires (l'accessibilité et la qualité de l'air), là encore, nous avons beaucoup travaillé ces dernières années sur la rénovation des bâtiments. On s'y retrouve parce que cette isolation thermique et le double flux permet de faire des économies d'énergie. Précédemment, c'était quand même des gouffres sur le plan énergétique. Ce sont des investissements importants depuis bien des années, même depuis l'ancienne équipe municipale. Aujourd'hui, on s'y retrouve puisque nous avons moins de dépenses de fonctionnement.

Au niveau des espaces verts, il y a la mise en œuvre du plan de gestion différencié.

Au patrimoine, nous avons l'aménagement de la maison du patrimoine, avec une modification de son entrée, elle pourrait être de l'autre côté.

Sur le point de la culture, nous avons la mise en place d'un programme pluri-annuel de restauration des œuvres de la collection municipale.

En sport, nous avons divers travaux dans les salles afin d'améliorer les conditions d'utilisation des équipements, là encore, il nous faut entretenir, rénover et moderniser les équipements, les gymnases, les salles de sport.

En informatique nous avons le passage en téléphonie sur IP.

Viennent ensuite les dépenses liées au mandat, qui sont de l'ordre de 4,7 millions.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, notre autofinancement qui est estimé à 2,5 millions, il s'agit de l'autofinancement net, le virement à la section d'investissement plus les amortissements.

Il y a le fonds de compensation de la TVA, que l'on perçoit 2 ans après l'engagement des travaux avec 561 000 euros. Les taxes d'urbanisme sont estimées à 250 000 euros, les cessions de biens pour 500 000 euros, nous y reviendrons tout à l'heure. Viennent ensuite les subventions liées au programme d'investissement. Les fonds de concours de CCA pour 166 000 euros, et le recours à l'emprunt qui serait de l'ordre de 4,5 millions d'euros en tenant compte que nous avons un désendettement de 2 millions, si nous voulons rapprocher ce chiffre au désendettement.

Les orientations budgétaires 2014, avec un focus sur les cessions de biens.

En 2012, vous avez l'ensemble des cessions foncières que nous avons réalisées, nous y retrouvons pour une somme de 541 254 euros, il faut savoir que c'est de l'impôt en moins. Il ne faut pas l'oublier cela.

Réalisées cette année en 2013 avec la vente du bâtiment Cache-cache, la reprise du parc automobile, et l'ancienne poste avenue de la Gare, un total de 631 127 euros.

Sont prévues pour 2014, là encore nous sommes dans les orientations avec un point d'interrogation. Il s'agit de la vente de l'ancienne mairie avec un point d'interrogation et le bâtiment de la perception. Comme vous le savez, le trésor public a été transféré à Kerauret, ce qui fait que ce bâtiment qui nous appartient est destiné à être vendu. Voilà ce qui est prévu dans un premier temps. Nous sommes bien sur des orientations.

Avant de passer aux budgets annexes, il serait peut-être intéressant de faire le point sur les orientations des actions par service très rapidement.

En urbanisme, il est prévu :

- l'étude d'aménagement de la place du Général de Gaulle ;
- une 1<sup>ère</sup> approche sur la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour tenir compte de l'évolution des documents réglementaires par la communauté d'agglomération cela concerne le SCOT. On doit se mettre en conformité par rapport au SCOT. Il y aura aussi l'inventaire des zones humides ou encore le Programme Local de l'Habitat (PLH).

La prévision budgétaire conduit également la ville à solliciter le maintien d'une

enveloppe budgétaire prévisionnelle pour permettre à cette dernière d'intervenir dans le cadre d'opportunité(s) qui se présenterai(en)t lors de cessions immobilières, tant pour l'immobilier bâti que non bâti. Ces acquisitions permettront à Concarneau de se positionner dans le cadre d'une opération d'habitat social, d'aménagement de voie(s), ou d'organiser une réserve foncière.

Concernant les services techniques, la priorité du budget 2014 sera de finaliser les programmes d'investissements livrés au cours du mandat, notamment la rue de Trégunc, la maison des associations, le pôle nautique de la Croix, la ferme du Moros, l'épicerie sociale et l'aménagement des sables Blancs. Là, nous sommes bien sur la réalisation des projets du mandat et la réalisation finale.

L'effort de rénovation des bâtiments scolaires sera maintenu, en privilégiant l'accessibilité et la qualité de l'air.

Au niveau des espaces verts, il s'agit de la mise en œuvre du plan de gestion différencié qui permettra de définir les actions à mener sur les cinq prochaines années.

Pour l'action sociale, les principales orientations de la direction action sociale sont :

- l'épicerie sociale et solidaire, c'est-à-dire le bâtiment qui est sur le parking TICO,
- le soutien financier de différentes associations dont le centre socio-culturel La Balise, la Fondation Massé-Trévidy et l'association Objectif Emploi Solidarité.

L'association Objectif Emploi solidarité propose des chantiers d'insertion et intervient pour le service Espaces Verts. Le nombre d'heures d'intervention sollicitées par le service Espaces Verts est plus important pour 2014, soit 3 600 heures au lieu de 3 200 heures en 2013. Cela se justifie par des travaux supplémentaires liés au remplacement des anciennes traverses de chemin de fer.

Sur le plan du Patrimoine, la restauration des fortifications sera poursuivie par la restauration de la Tour du Maure afin de permettre la continuité de visite des remparts.

La Maison du Patrimoine bénéficiera d'aménagements permettant un meilleur accueil du public dans la perspective d'y réaliser un Centre d'Interprétation du Patrimoine. La poursuite de l'action « Mémoires en Chantier » sera l'occasion d'un colloque à l'automne.

Dans la vie associative, en 2014, la direction culturelle aura la gestion de deux nouveaux équipements, la Ferme du Moros, et la Maison des Associations.

Il s'agit de nouveaux services publics de qualité permettant à la vie associative Concarnoise de s'exprimer dans d'excellentes conditions.

Pour rappel, la ferme du Moros accueillera deux salles de danse et des studios de répétition des musiques actuelles, la Maison des Associations disposera de trois salles de réunion, des bureaux de permanences et des services de reprographie.

Concernant la vie culturelle, la restauration de la Chapelle de la Trinité en Ville-close permettra une mise aux normes pour y loger correctement les activités théâtrales et accueillir des spectacles. Ce sont des petits spectacles, certes, mais c'est quand même un endroit qui est intéressant. Du matériel scénique sera installé dans cet équipement de proximité complémentaire du CAC, afin d'accueillir tout l'année, une diversité de spectacles (jeune public et musiques actuelles).

L'inventaire des œuvres de la collection municipale réalisé en 2012, débouchera sur la mise en place d'un programme pluri-annuel de restauration des œuvres de la collection.

L'objectif pour la bibliothèque municipale sera de mettre l'accent sur l'utilisation des nouveaux supports numériques, afin de familiariser les lecteurs avec ces outils d'information et de connaissance.

Le projet d'établissement de l'Ecole de Musique qui sera finalisé en décembre 2013, sera mis en application à la rentrée 2014.

En vie Sportive, du matériel sportif va être remplacé dans les divers équipements (tatamis, matériels archers, paniers de basket, buts...). Certaines de ces dépenses résultent des nouvelles réglementations fédérales.

Dans la continuité du budget 2013, il est prévu d'améliorer les conditions d'utilisations des équipements sportifs municipaux mis à disposition des scolaires, clubs et autres utilisateurs dont notamment :

- Des travaux de chauffage et de réfection de toitures au COSEC sur 2014 et 2015, il va bien falloir que l'on y arrive ;
- La création d'un vestiaire et bureau au COSEC suite au passage de la commission de sécurité, pour le personnel ;
- La construction d'un local au gymnase du Porzou pour l'association Handball ;
- Divers travaux de réfection courant sur le terrain de Kerhun ;
- Des aménagements en vue d'optimiser l'espace de jeu d'entraînement au stade du Vuzut ;
- La réfection au stade de Keriolet (toitures, fentes de suintement sur Keriolet 1...);
- Des travaux divers pour la mise en conformité et rénovation au stade Guy Piriou suite au passage de la commission de sécurité.

Pour répondre aux demandes liées au développement de l'action « Si t'es sport », un container ainsi que des supports de communication seront budgétisés.

Enfin, la construction d'un abri de pétanque viendra se greffer aux nombreux projets liés au mandat. C'est une demande de beaucoup d'associations locales dans le cadre de leurs activités diverses.

Début 2014, le transfert des activités de Voile/Kayak du Porzou vers le nouveau Pôle Nautique de La Croix, engendrera certaines dépenses spécifiques liées à cette nouvelle structure.

Pour ses activités nautiques, l'école municipale voile/kayak prévoit le renouvellement d'une partie de sa flotte de catamarans, de kayaks et de paddles.

Dans le développement durable, il y aura la réalisation d'une étude complémentaire sur le schéma des mobilités douces sur Concarneau, et l'aménagement de la voie verte.

En ce qui concerne l'éducation jeunesse, avec la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires. Il s'agira de prévoir l'achat de matériels pour les ateliers et les espaces mis à disposition des enfants.

Dans le domaine de l'informatique, pour le budget 2014, deux projets mutualisés

avec la CCA seront prévus :

- Un projet de passage en téléphonie sur IP. Ce système sera interconnecté et redondant avec l'installation prévue à l'hôtel communautaire ;
- Le changement de la baie de disque du système de virtualisation des serveurs. Excusez-moi pour le technique. La baie de disque actuelle ne permet pas de faire de réplication. Cet investissement permettra une redondance des infrastructures entre l'hôtel communautaire et l'hôtel de ville.

Ces projets vont permettre d'établir un PRA (Plan de reprise d'activité) entre les deux salles serveurs des deux collectivités. Si un sinistre arrive sur un de ces deux sites, le système d'information et de téléphonie restera accessible par l'autre bâtiment.

Concernant le changement du système dans les écoles, la 3<sup>e</sup> et dernière phase portera sur les écoles du centre-ville, de Kerampriol et de Beuzec.

Les autres investissements concernent essentiellement des demandes de matériels des différents services ou des besoins pour les nouveaux bâtiments communaux.

Concernant la citoyenneté, pour 2014, le service citoyenneté proposera de poursuivre l'achat de panneaux d'affichage libre.

La ville souhaite favoriser l'affichage d'opinion ainsi que la publicité des manifestations associatives sans but lucratif, dans le respect du code de l'environnement. Aussi est envisagée l'installation de panneaux d'affichage libre sur le territoire de la commune pour les associations.

Voilà dressées les grandes orientations des différentes actions par service.

Nous allons passer aux budgets annexes.

Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, il y a une augmentation des tarifs de 4 % afin de rétablir un autofinancement cohérent par rapport aux investissements programmés. Des investissements programmés à hauteur d'1,02 million d'euros pour l'eau et 963 000 pour l'assainissement. C'est un budget qui doit être à l'équilibre. Les budgets annexes doivent être à l'équilibre. 4 %, c'est difficile mais à vrai dire, nous avons un tel retard sur le réseau. Le réseau est malheureusement très ancien et chaque année, il faut que nous ayons des investissements pour améliorer ce réseau, surtout dans les fuites sur ce réseau.

Pour le port de plaisance, il y a une augmentation des tarifs en fonction de l'inflation constatée, soit en fin d'année 2013 environ 1 %. Il n'y a pas de modification particulière en section de fonctionnement, et des investissements programmés à hauteur de 340 000 euros.

En ce qui concerne le bac du passage, il y a une augmentation des tarifs à hauteur de l'inflation, une augmentation des charges de personnel de 5 % en raison de la mise en place d'une ligne indemnités de repas. Des investissements sont programmés à hauteur de 975 000 euros, je ne vous cache pas qu'il s'agit du nouveau bac qui est prévu sur 2014. Il s'agit d'un investissement important, mais c'est devenu une nécessité parce qu'aujourd'hui, nos bacs sont tellement utilisés qu'ils ont un état de fonctionnement très aléatoire avec des pannes successives, et des réparations qui nous coûtent très cher chaque année. C'est une décision qui a été prise et je pense qu'elle est bonne.

Le budget des restaurants municipaux maintenant, il y a une baisse des recettes liée

aux activités du type classe de découverte, hébergement à Foch, - 31 000 euros. La diminution du coût des matières premières pour 3 %, on ne peut y échapper. Une augmentation de la participation d'équilibre de la ville, par voie de conséquence, de plus 66 000 euros. Et des investissements programmés à hauteur de 47 000 euros qui sont quand même relativement faibles.

En ce qui concerne le CAC, il n'y a pas de modification au niveau des charges à caractère général. À noter que les frais de personnel devraient augmenter d'environ 11,15 % par rapport au budget primitif 2013, soit plus 33 000 euros. C'est un transfert de personnel du budget principal, il me semble. Une enveloppe de 50 000 euros est prévue pour la rénovation du bâtiment. Là encore, on se doit chaque année d'opérer sur la rénovation de ce bâtiment. Vous avez pu vous rendre compte que nous l'améliorons chaque année. Récemment, il a encore été amélioré. Pour l'accueil du public, nous devons maintenir cet établissement en bon état.

Nous sommes arrivés au bout. Je vous remercie de votre attention, c'est une présentation synthétique, vous avez eu le rapport qui était joint. Vous avez peut-être des questions à poser. Dans ce cas, j'y répondrai ou les élus responsables de délégations y répondront.

Mais il n'y a peut-être pas de question et on va se retrouver comme au conseil communautaire, il y a quelques jours et où le débat a été inexistant.

Voilà, je vous laisse le soin d'ouvrir le débat.

Il n'y a pas de question ? Il n'y a pas de vote de toute façon. M Colimard.

**M Colimard :**

Pas de question, mais tout de même quelques réflexions.

En regard des considérations générales de présentation du contexte avec lequel il faut certes composer, ces considérations, à mon sens ne doivent pas, surtout quand elles sont doublées d'annonces de performances financières, être prétextes à un budget primitif socialement trop contraint. De ce point de vue, je veux dire mon ressenti. Que les orientations proposées ne classent pas les priorités les plus criantes en tête de gondole. Pour faire court, ces priorités devraient être, répondre et satisfaire aux besoins de la population et d'abord de celle qui souffre. Les médias locaux viennent de se faire l'écho de ceux repérés par le secours populaire et le secours catholique. Et bien non, on ne les retrouve guère, ces priorités au niveau requis dans les énoncés de vos orientations. Et en attendant de ces orientations, on nous sert une présentation aussi austère par sa technocratie et ses règles comptables, aussi austère qu'une caisse enregistreuse déshumanisée de la grande distribution. Vous savez, ces robots où il n'y a plus de personnel.

Sans vouloir faire dans la sensiblerie, je trouve cette feuille de route assez décalée. Comme a dit Pythagore, qui était aussi bon philosophe que mathématicien, comme quoi, tout peut se conjuguer « Délaisse les grandes routes, prends les sentiers ». Ce que je traduis par : mais quittez donc l'obsession de la recherche de prestige, de la notabilité et coltinez vous aux défis plus ingrats des conditions de vie des populations les plus modestes. Ce n'est pas votre feuille de route, c'est un choix, c'est votre choix, sans doute, parce que cela permet de se mettre la tête dans le sable, encore les Sables-blancs. Bref, il ne suffit pas, M le Maire, d'aller au congrès ou en congrès pour jouer un morceau de partition protestataire, pour faire oublier que vous aussi vous êtes de sensibilité dite libérale, sensibilité si favorable aux largesses fiscales d'exonération d'impôts ou de cotisations sociales d'entreprises. Moi, qui suis fâché avec les chiffres, quant il s'agit de « fric », je n'en comprend pas moins que ça ne peut pas faire plus pour les collectivités territoriales. D'où notre conduite à gauche, je veux dire le volant à gauche, en évitant les voies et les voix aussi de la logique

prioritaire financière qui caractérise, à mon sens ces orientations budgétaires. Je vous remercie.

**M le Maire :**

Merci M Colimard. M Carduner.

**M Carduner :**

Merci M le Maire.

Force est de constater que vous restez fidèle et égal à vous-même. C'est un reproche que nous ne pourrions pas vous faire. C'est toujours cela de gagné ! Fidèle, disais-je à votre formule probablement magique de gestion municipale, à savoir une approche quasiment essentiellement comptable. Bien sûr, il est clair que la gestion des finances est chose sérieuse. Trop sérieuse, sans doute, pour la confier uniquement à des financiers, pour paraphraser Churchill qui disait que la guerre était chose trop sérieuse pour la confier à des militaires. Cependant, on le sait maintenant grâce ou à cause de la crise mondiale, une politique axée sur la rigueur, l'austérité engendre la régression tant économique que sociale. Pire, elle secrète le poison pernicieux de la perte de confiance. Elle alimente le terreau d'une société pessimiste, anxieuse propice à des choix extrêmes par défaut. Bref, il faudrait donc proposer des projets pour Concarneau. Se tourner résolument vers l'avenir, le temps de l'héritage, M le Maire est largement passé 6 ans, M le Maire, 6 ans. Il faut donc capitaliser sur nos atouts qui sont nombreux. C'est là que le bas blesse me semble-t-il, dans cette incapacité à proposer pour Concarneau, la belle endormie, une vision, un grand projet fédérateur, lisible pour les décennies à venir. Au regard de ces années d'administration de la ville, j'avoue avoir du mal à discerner ce genre de projet. Les jeunes désertent la ville, les écoles ferment, le centre-ville recherche désespérément un 2<sup>e</sup> souffle. Les réserves foncières de la ville mériteraient certainement un traitement plus abouti, plus réfléchi. Je ne parlerai même pas des salves de cessions de ces dernières années. Bien sûr, et je ne vous ferai pas ce plaisir, il serait malhonnête, voire caricatural de dire que vous n'avez rien fait pour la ville.

Je sais très bien, comme tous les élus que nous sommes, que vous cherchez des solutions pour notre cité, pour que notre cité bleue s'épanouisse au mieux de l'intérêt général. Mais force est de constater que la méthode au vu de votre bilan, n'est pas la bonne. L'immobilisme peut paraître confortable, mais il n'est jamais vecteur de croissance. Le pêché, puisque nous sommes dans les citations, M Colimard, « le pêché est né avant la vertu, comme le moteur est né avant le frein », Jean-Paul Sarthe. Je vous invite à méditer sur cette petite phrase. Maintenant, j'aurai une question plus précise. J'aurai aimé savoir, dans les dépenses de fonctionnement, ce qu'il en était au sujet de la réforme des rythmes scolaires, l'augmentation de 23 500 euros, hors frais de personnel, et aussi une petite explication sur la hausse des contrats d'assurance. Je vous remercie, M le Maire.

**M le Maire :**

Merci M Carduner. Qui veut prendre la parole ? Oui, Mme Ziegler.

**Mme Ziegler :**

Merci M le Maire. Avant de passer à l'analyse du DOB, c'est à dire avant de nous projeter sur les dépenses et recettes 2014, pouvons nous ce soir avoir une idée précise du taux de réalisation du budget 2013 ? Non ? Bon. À ce jour on pourrait avoir une idée un peu précise du taux.

**Mme Lemonnier :**

Vous pouvez attendre.

**M Besombes :**

On est en novembre.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, on vous répondra tout à l'heure.

**Mme Ziegler :**

D'accord. Je vais vous parler des investissements programmés qui sont énumérés page 15 du document, notamment les programmes hors enveloppe annuelle. Un certain nombre de projets prévus de longue date seront achevés cette année et seront donc utilisables par les Concarnois dès l'an prochain, notamment la maison des associations avec 740 000 euros de travaux si nous avons bien compris, auquel il faut sans doute rajouter le coût de l'acquisition, la ferme du Moros, le pôle nautique de la Croix. D'autres sont budgétés sur 2014 et 2015, le pôle tennis, un boulodrome, l'épicerie sociale, et je ne parle pas des promesses électorales annoncées par voie de presse et qu'il faudra bien tenir. Toutes ces dépenses apparaissent donc bien en investissement, mais oh surprise, rien ou presque en fonctionnement ou alors des chiffres surprenants, pour ne pas dire provocateurs. La ferme du Moros, vous nous annoncez une augmentation de 14 100 euros, alors que l'étude faite par l'association Tomahawk pour l'année prochaine, s'il s'agit d'une gestion municipale 49 595 euros en dépenses de fonctionnement, puis 58 000, 62 000 et 73 000 pour les années suivantes, il est vrai avec des prévisions de produits équivalents à ces recettes mais plus qu'aléatoires. À ce jour, nous ne savons toujours pas, je ne le savais pas jusqu'à il y a quelques minutes, s'il s'agira d'une gestion associative ou municipale. Vous nous avez annoncé qu'il s'agirait d'une gestion municipale. Il faudra donc sans doute, à la fois prévoir le mobilier, l'intendance, mais aussi le personnel pour gérer cette maison. De même, la livraison, puis l'utilisation de la maison des associations n'a pas fait l'objet de prévisions budgétaires en fonctionnement pour les années à venir. Il en est de même pour la salle de tennis qui s'accompagnera en plus de la refonte de l'ancienne salle pour une salle de gymnastique. Tout cela doit laisser bien perplexe M Debuysier, qui lors de l'ancienne commission du personnel nous a dit, et je le cite, « avant d'augmenter l'offre de service aux usagers, il faut voir ce que cela coûte en dépense de fonctionnement ». Preuve est faite ce soir, M Debuysier que vos bons conseils n'ont pas été entendus lors de la présentation de ce DOB. Votre gestion, M le Maire de bon père de famille risque de vous exploser à la figure. Vous avez laissé vos adjoints libres de naviguer sans règle. Outre le fait qu'un certain nombre de travaux et d'aménagements dans les bâtiments ne sont pas à la hauteur des exigences des utilisateurs, vous avez laissé aux prochains élus le soin de devoir gérer des espaces publics avec des dépenses de fonctionnement qui dépasseront certainement nos capacités financières. Plus grave peut-être, ces nouveaux élus vont devoir renoncer à des projets pourtant vitaux pour les acteurs économiques. Et quand je parle d'acteurs économiques, j'y inclus les associations.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, vous nous annoncez encore une cession de biens pour 500 000 euros. Vous avez vous-mêmes lors de la présentation du débat tout à l'heure, parlé de perspective moyenne en ce qui concerne les cessions de biens.

**M le Maire :**

Pardon, excusez-moi, je n'ai pas compris.

**Mme Ziegler :**

Vous avez annoncé dans vos perspectives de cessions de biens que vous étiez très moyens dans cette perspective-là. J'en conviens et je laisse les gens libres de cet.... *inaudible*....

Recours à l'emprunt, 4,5 millions en 2014, mais combien pour les années suivantes, pour financer tous ces travaux que vous nous avez annoncés dès à présent sous le

terme de lissage des dépenses d'investissement, page 8 du document. J'ai entendu, lors de la dernière commission du personnel certains de vos adjoints s'alarmer de l'état des finances de la ville et s'alarmer des marges de manœuvre réduites. Vous ne pourrez pas longtemps encore vous cacher derrière l'héritage de vos prédécesseurs ou contre la politique volontariste de l'État de réduire les déficits.

D'autres collectivités ont su anticiper ces contraintes. Des solutions existent, encore faut-il se poser les bonnes questions au bon moment. Mais ce qui nous apparaît plus grave ce soir, c'est l'absence totale de prévision budgétaire pour le port de Concarneau. Alors que les élus bretons de tout bord politique, de toutes les collectivités territoriales se battent avec les syndicats et les acteurs économiques pour élaborer le pacte d'avenir qui doit préserver les emplois en Bretagne et en Finistère, le Maire de Concarneau refuse d'aider financièrement la rénovation des outils portuaires. Pourtant, il y a urgence. Le Président du Conseil général vous a écrit pour connaître vos intentions sur ce sujet. Vous lui avez répondu par une réponse lapidaire que je cite, vous répondez au Président Maille, « vous sollicitez aujourd'hui une position financière de la ville sur deux projets spécifiques : la mise aux normes de l'aire de carénage et la couverture de la cale sèche. Il m'apparaît prématuré de fixer un montant de participation et un délai de financement ». Je vous fais part de cette remarque parce que vous m'avez adressé une copie de ce courrier. Cette réponse ne nous laissait présager rien de bon, nous en avons la confirmation ce soir. Quand je vous dis que vous avez décidé de ne rien faire, pour le port de Concarneau, ce n'est pas exactement vrai, car vous avez accordé une aide au port de 20 centimes d'euro quand vous avez lancé sur la table, à l'adresse du Président de la CCI lors de la conférence de presse avant la réunion publique sur le port, qui vous interrogeait une énième fois sur le montant que la ville allait mettre au pot, vous lui avez lancé 20 centimes d'euro sur la table. Alors que toutes les autres collectivités soudées se battent pour aider les entreprises portuaires, votre seule réponse a été celle-là, 20 centimes d'euro. Je laisse les Concarnois juges.

**M le Maire :**

Merci Mme Ziegler. Mme Dieterlé.

**Mme Dieterlé :**

Mon collègue s'est exprimé sur le général, je vais reprendre quelques éléments particuliers dont certains recourent les interventions qui viennent d'être faites. C'est vrai que quand on lit cela, on a l'impression d'un charabia comptable, non pas que nous ne soyons pas capables de le comprendre, nous avons l'intelligence qu'il faut. Mais nous avons l'impression que c'est fait pour noyer le poisson. Cela donne peu d'indications sur la réalité de vos choix. Il faut arriver à la page 12 du document pour comprendre que votre seule option, c'est de continuer à serrer la vis sur tout ce qui vous dérange mais de persister tout de même à lancer des opérations contestables, inutiles, prestigieuses, stratégiques, tout ce que vous voulez, qui ne servent pas du tout la population mais seulement l'image que vous vous faites de la ville, cela on vous l'a déjà dit, on s'excuse de redire des choses que l'on a déjà dites mais comme les budgets se suivent et se ressemblent, nous sommes quand même un petit peu obligés. Vous vous lancez sur une grande opération qui suit les pages sur les dotations de l'État, le désendettement, la prospective etc...

**M le Maire :**

Cela ne sert à rien, oui.

**Mme Dieterlé :**

Si, si, ça sert à quelque chose, je n'ai pas dit que ça ne servait à rien. D'abord, laissez-moi parler, je n'ai pas dit que ça ne servait à rien, j'ai dit qu'il y avait un service financier qui s'occupe de cela. Nous, sur quoi nous sommes intéressés à nous

prononcer ici ? C'est sur des choix et des orientations. Une fois que vous avez évacué tout ce qui est obligatoire dans la gestion du personnel et la gestion des équipements, qu'est-ce que vous faites du solde ? Il reste quand même quelque chose. 4,7 millions pour le mandat plus ce qui reste en fonctionnement. Tout cela ça représente peut-être 15 ou 20 % du budget. Voilà ce qui nous intéresse. Le reste, bien sûr que c'est important. Mais les services financiers sont là pour ça que je sache. L'autre jour, ça a été la fête de M Debuyser à la dernière commission du personnel, tant pis pour lui. Vous notiez que vous étiez obligés de faire ça. Non, ce n'est pas vrai. Il y a des choses qui sont obligatoires, certes, de payer les employés qui sont au service etc... mais vous avez cette marge de manœuvre. Quand on entend dire que l'on est obligé de faire, je dis, non vous n'étiez pas là, c'est pour cela que je me permets de le redire en public. Vous n'êtes pas obligés, vous faites des choix. Nous ce qui nous intéresse, c'est de discuter. L'orientation se fait sur ces choix. Mme Ziegler a rappelé que sur les choix de personnel, quand vous dites que vous allez contraindre les budgets de personnel puisqu'ils sont en baisse. Et en même temps, vous multipliez des équipements nouveaux. C'est vrai que je m'interroge aussi et je suppose que je ne suis pas la seule parce qu'il doit y avoir d'autres personnes ici qui s'interrogent là-dessus, sur la façon dont vous allez mettre ces équipements en service. Et ça c'est quelque chose qui nous pose de la question. Nous pensons que nous pourrions trouver des marges de fonctionnement pour rajouter du personnel si c'était nécessaire, et ça le sera forcément. Où est-ce que vous allez prendre ce budget-là ? Nous on voudrait savoir sur quel poste vous allez prendre cela. Sinon, si c'est pour faire joli sur votre programme, c'est un peu du gaspillage.

C'est pareil, vous nous mettez toujours en face de ratios, des ratios qui sont comparables avec les villes de même strate. Ce que je pense, c'est qu'en ce qui concerne les budgets, notamment ceux du personnel, mais pas seulement, vous savez très bien que les ratios n'ont pas de sens tant que l'on ne sait pas les services qui sont rendus en régie ou pas. Quand vous comparez 2 villes, si une ville a une régie municipale de l'eau ou pas, si elle a une régie de ceci ou de cela, si elle s'occupe des cantines scolaires ou pas, vous savez bien du coup que les dépenses de personnel et les budgets généraux ne seront pas les mêmes. Quand vous nous proposez de restreindre les dépenses, vous oubliez toujours de dire que les mêmes services qui sont rendus par des DSP ou des appels d'offres, sont beaucoup plus coûteux et au bout du compte, ne favorisent pas le service public, comme on peut le voir au niveau des transports de la CCA. C'est une parenthèse, mais c'est pour cela que ça arrive et c'est pour cela que je le dis. Ma collègue a parlé aussi des cessions de biens, en 2013, elles devaient représenter un apport qui se montait, il me semble, à 1,3 million, et au final est non réalisé. C'est hasardeux, néfaste, et tout cela. Et en 2014, vous réitérez tranquillement et vous imaginez que les mêmes causes vont entraîner les mêmes effets. C'est je trouve à la limite de l'insincérité. D'ailleurs, il était écrit sur votre petit schéma, que c'était vraiment limite, mais c'est presque limite, ça rentre peut-être dedans. Nous ne comprenons pas non plus ce qui fait que vous vendez ici pour ensuite racheter à un autre endroit. Vous nous avez parlé par exemple, le projet de Mme Le Thellec qui n'est pas là aujourd'hui, d'aller faire une maison de la solidarité dans l'ancienne gare, alors que vous avez un local au Trésor public. Je n'en sais rien, je ne dis pas qu'il faut faire cela, mais je ne comprends pas la logique qui vous fait vendre d'un côté et puis pas vendre ou vendre à perte, ou vendre n'importe quoi, ou vendre n'importe comment. Et acheter à côté beaucoup plus cher et avoir des rénovations à faire. Nous ne comprenons pas cela. On continuera à s'opposer à la vente de l'ancienne mairie, bien que vous l'ayez mis au budget de 2014. Et j'espère que beaucoup de gens continueront à s'y opposer.

Je voulais juste poser une question à M Nydell, parce que j'étais absente à la dernière commission culture. Je ne sais pas si vous avez parlé un peu plus précisément du projet de la Chapelle de la Trinité.

**M le Maire :**

S'il vous plaît, vous terminez et après on vous répondra.

**Mme Dieterlé :**

Oui je termine. Mais vous me permettez d'énoncer mes questions. Je vais faire premièrement, deuxièmement, troisièmement.

**M le Maire :**

Ce n'est pas la peine d'élever la voix.

**Mme Dieterlé :**

Non, mais j'essaie de me faire comprendre. C'est tout. Premièrement, la Chapelle de la Trinité, je voulais avoir quelques renseignements sur les 150 000 euros, comment ils vont être dépensés, est-ce que l'on aura le projet etc ?

L'aménagement de la place du Général de Gaulle, je vois que c'était déjà prévu au DOB 2013. Rien ne s'est passé, donc maintenant, c'est prévu au DOB 2014. D'après ce que je me rappelle, j'en avais discuté avec l'adjoint à l'urbanisme, déjà en 2008 on en parlait. Et je terminerai sur la Transat évidemment, vous ne voudriez quand même pas que je laisse passer cela. Ce que nous avons constaté, c'est que plus le temps passe, plus les budgets qui sont alloués aux manifestations nautiques de diverses sortes, affectent le budget général. Non seulement, ils affectent le budget général, mais aussi on oublie de comptabiliser les dépenses qui sont liées à une large mise à disposition du personnel communal, chaque fois qu'un voilier de plus de 15 mètres montre le bout de son mat. Tout cela pour un rapport qui est égal à zéro. Vous dites, par exemple, qu'il y avait 200 000 euros en moins sur je ne sais plus quoi sur les services pour financer les rythmes scolaires. Moi, je dis que ce sont 200 000 euros de la Transat que vous pourriez dégager pour financer la réforme des rythmes scolaires. Voilà !

**M le Maire :**

Très bien Mme Dieterlé. Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Pas de question non plus, M le Maire, mais quelques commentaires en 3 parties. La première, tout d'abord, est une réaction à vos propos qui sont pour moi des mensonges. Tout d'abord, l'histoire de l'augmentation des taux d'imposition, effectivement, ils n'ont pas augmenté depuis 2009, mais si vous avez lu la presse, c'est malgré tout l'un des plus forts taux de Bretagne et du Finistère. Il faut relativiser quand vous dites que les taux d'imposition n'ont pas augmenté.

*Brouhaha.....*

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vais essayer d'aller jusqu'au bout de mon propos, comme je démarre, ça va peut-être être un peu compliqué là. Je n'ai coupé la parole à personne, il me semble. Deuxième mensonge, vous le dites chaque année et on vous le dit à chaque fois, il n'y avait aucun risque de mise sous tutelle et vous le savez très bien. Les explications que je vais vous donner tout à l'heure vont conforter cette affirmation.

Troisièmement, vous avez parlé des rythmes scolaires en parlant de 200 000 euros. Il me semble que dans la presse, vous avez annoncé 540, il y a quand même un petit décalage dans ce que vous annoncez, la réalité, les rêves.

Un quatrième point, par rapport à ce que nous avons vu ce soir : chaque année, on vous demande de nous fournir l'ensemble des documents que vous présentez. Chaque année, vous oubliez un document qui est celui des cessions foncières. Vous ne nous le fournissez jamais, et chaque année, on vous le demande et vous avez l'obligation de le fournir et vous ne le faites pas. Je rajouterai que pour nous, ce ne sont pas des

impôts en moins, mais c'est juste une braderie de notre patrimoine pour lequel, je vous rappelle n'avoir pas eu mandat de la part de la population.

Chaque année, aussi, on entend votre plainte sur la situation financière tendue et le rôle l'État et autre. Ça a été le cas lors du conseil municipal du 5 novembre 2009, celui du 17 novembre 2010, moins au mois de novembre 2011, on se demande pourquoi, et beaucoup plus au mois de novembre 2012. Vous vous plaignez, mais vous n'agissez pas et je m'explique sur un point qui a eu tendance à passer à la trappe et pour lequel vous aviez pourtant pris un engagement. Un de plus que vous n'avez pas tenu. Vous aviez pris l'engagement en 2008 de poursuivre les démarches qui étaient engagées, notamment pour obtenir une réévaluation de la DGF, la dotation globale de fonctionnement. Parce que je vous rappelle, c'est loin 2008 et à l'époque la Chambre régionale des comptes avait estimé la perte concernant Concarneau, de l'ordre de 30 %, soit 1 million d'euros. Il y avait des démarches qui étaient en cours en 2008 et qui permettaient, si elles avaient été poursuivies de revenir sur 3 ou 4 ans et donc de prendre en compte cette situation. Ça aurait pu permettre des recettes supplémentaires. Très rapidement, nous n'avons plus entendu parler de votre démarche, pourtant je me souviens qu'il y avait eu beaucoup de communication autour à l'époque, des photos à l'appui et autres. Je vous ai entendu sur votre méthode de gestion. On a entendu beaucoup de propos que je partage. Mais bien évidemment, je ne suis pas d'accord avec vous. Ce n'est pas un scoop. Fin 2008, tous vos rapports indiquent la phrase suivante, tel un copier-coller, l'endettement ne doit pas s'accroître sur cette période. Et pourtant, c'est ce que vous avez fait. Je vais m'expliquer. Depuis 5 ans vous n'avez eu aucune vision dynamique, il n'y a pas que la vision comptable. Un endettement, ça se mesure aussi en fonction de l'évolution démographique de la ville, et je rappelle encore que c'est sous votre mandature que pour la première fois depuis longtemps la population a baissé à Concarneau. Signe de manque de dynamisme pour le moins, il se mesure aussi au niveau de son évolution économique et de son attractivité naturelle. Si on regarde la situation aujourd'hui, et si rien ne change, ce que nous ne souhaitons pas, on peut être effectivement inquiet pour l'avenir de notre ville. Une ville, ce sont des rythmes d'investissement et de la cohérence aussi. Et vous, qu'avez-vous fait ? Vous avez creusé l'endettement de la ville. Oui ! Oui, oui, je vais vous expliquer, vous n'avez peut-être pas la même lecture, mais je vais vous l'expliquer. Fin 2007, l'annuité de la dette par habitant était de 170 euros par habitant, pour une moyenne de la strate de 155 euros. Je rappelle qu'à ce titre, la Chambre régionale des comptes toujours, expliquait aussi le taux d'endettement par la réalisation d'investissements lourds. Quand je dis lourds, ce sont des investissements qui servent à la population, qui ont une utilité et qui servent pendant des années à plusieurs générations.

Aujourd'hui, à fin 2012, l'annuité de la dette est de 163 euros par habitant pour une moyenne de la strate de 138 euros par habitant. Je vous laisse faire le ratio, M le Maire. Je rajoute un autre chiffre pour que ce soit bien parlant pour tout le monde. Vous avez parlé tout à l'heure de l'encours de la dette avec tous vos graphiques et autres, très bien. D'ailleurs, vous répondrez sûrement mais on est capable d'avoir un encours de la dette au 12 novembre 2013, mais on n'est pas capable d'avoir ce qui est demandé par Mme Ziegler, c'est-à-dire un bilan des investissements réalisés. C'est un détail mais c'est comme ça. Il y avait un encours de la dette au 12 novembre 2013 qui était autour de 32 millions. L'encours de la dette au 31 décembre 2007, n'était pas beaucoup plus important. Il était de 34,8 millions. Vous voyez la différence ? 2 millions ! Est-ce que vous pensez vraiment que la ville était mise sous tutelle ? Est-ce que vous pensez vraiment que vous n'avez pas creusé l'endettement de la ville ? Pourquoi ? Parce que, et alors qu'on le sait, si vous rajoutez en plus le chiffre dont vous avez parlé et sur lequel vous n'étiez pas très à l'aise, il faut bien le dire. Si on rajoute le chiffre relatif aux dépenses d'équipement qui a toujours été depuis 2008 en deçà des moyennes de la strate, et pour l'année 2012 à 196 euros par habitant, pour une moyenne de 438 euros par habitant pour les communes touristiques. Et vous

savez très bien et c'est expliqué également sur différents documents, notamment ceux du Ministère de l'intérieur, que les communes touristiques ont besoin d'investir plus que les autres pour répondre et maintenir une attractivité. 438 euros par habitant pour les communes touristiques et même, on peut comparer juste aux communes de la strate, qui était à 351. Donc, un rapport de 196 pour 351. Je vous dis ce soir que vous avez alourdi la dette puisque vous n'avez pas investi. Vous avez alourdi la dette sans avoir équipé la ville, ni gardé une fréquence indispensable de rénovation et de développement. Vous avez vécu sur les acquis et les investissements antérieurs. Je rajoute à cela que vous avez en plus parallèlement, augmenté les tarifs des services municipaux, tout en baissant la qualité des services rendus. Vous avez fortement réduit la rénovation du patrimoine communal, où pire, je vous le disais tout à l'heure, vous l'avez bradé.

Bref, il y aurait dû avoir de la cohérence sur les 4 dernières années, un véritable dosage entre les équipements prioritaires, les perspectives pour l'avenir et la situation financière de la ville. Les chiffres montrent que non. Vous avez conduit Concarneau sur la voie du déclin. On parlait tout à l'heure d'immobilisme, je dirais même du repli sur soi. Les perspectives sur lesquelles mes collègues se sont exprimés ne sont guère satisfaisantes pour l'année 2014 pour le bien des Concarnois et des Concarnoises. J'entends, tant en terme de service rendu à la population, qu'en terme de soutien au développement économique, nous l'avons vu tout à l'heure sur le port. Vous êtes assez coutumier du fait, donc j'exclue bien sûr les belles promesses que vous tenez rarement.

Rien pour le développement économique alors que l'on sait qu'à l'heure actuelle, c'est aussi avec l'emploi, une priorité. Je croyais avoir lu aujourd'hui dans la presse que c'était votre priorité. Il semble pourtant que dans les faits il n'en soit rien du tout. Merci.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Meur. Vous avez été beaucoup plus pertinente que la semaine dernière à CCA.

**Mme Le Meur Gaël :**

Il y avait quand même beaucoup plus de commentaires à faire.

**M le Maire :**

Mme Le Meur Marie.

**Mme Le Meur Marie :**

Je ne reviendrais pas sur les commentaires de mes collègues, je pense que cette orientation budgétaire est assez peu ambitieuse pour 2014. Et vous n'avez absolument rien prouvé pendant votre mandat. Je voulais juste terminer, je ne serais pas aussi longue que les autres, je voudrais avoir quelques explications et quelques précisions. Dans l'orientation budgétaire de 2013, la maison des associations avait un coût total estimé à 380 millions d'euros.

**M le Maire :**

Oh, ça fait beaucoup ça.

**Mme Le Meur Marie :**

Pardon, 380 000 euros, cette année 740. Vous expliquez ça comment ? Tout ça pour 3 salles de réunion, je trouve cela très cher quand même. Je ne veux pas faire de jeux de mots, mais la tasse est toujours assez difficile à avaler pour l'augmentation des tarifs de l'eau. C'est un peu dommage, et c'est aussi très peu social.

Vous parlez de diminution de recettes pour les restaurants municipaux. Et vous parlez que les classes de découverte sont fermées. Ça va aboutir sur quoi ? Vous allez

finir par vendre aussi Foch ? La maison des associations, j'en ai parlé, je trouve que le boulodrome c'est vraiment Noël avant l'heure. Je suis étonnée de ne pas retrouver dans ce budget le million d'euros que vous mettez pour le réaménagement de Kerandon. Ça se trouve où ?

**M le Maire :**

Je note. Nous sommes arrivés au bout là ? Écoutez, je vous remercie. Les différents élus de l'opposition se sont exprimés et nous allons laisser les élus de la majorité municipale également s'exprimer. Je souhaiterais qu'il n'y ait pas d'interruption comme depuis le début. Actuellement cela se passe très bien. Et je souhaite que cela continue comme ça. Je vais commencer à répondre à certaines questions, observations ou remarques.

Tout d'abord, M Colimard est intervenu en premier. Il nous parle du social. Il nous parle de la difficulté actuelle pour les familles. C'est vrai que l'article que nous avons vu dans la presse aujourd'hui concernant le secours populaire démontre la précarité et les difficultés des familles. Il y a 2 éléments, c'est-à-dire qu'en ce qui concerne le secours populaire, entre autres, puisque dans la presse il était question du secours populaire. La municipalité a largement participé sur le plan logistique et sur le plan des locaux, dans la mise à disposition, en essayant d'être le plus rationnel possible. Nous avons mis à disposition également sur le parking une surface pour qu'ils vendent leurs matériels. Je pense que nous avons été suffisamment participatifs et partenaires. Les services aussi sont intervenus à plusieurs reprises pour mettre à disposition des locaux qui soient acceptables. Ensuite, il faut savoir qu'en ce qui concerne le social, je parle d'abord du budget social, il a doublé depuis le début de notre mandat. Il faut quand même le dire et le redire, il a doublé depuis le début de notre mandat. Je pense que c'est quand même important.

Vous savez quand on parle des éléments chiffrés que l'on a donnés, les courbes, est-ce que vous croyez que l'on fait de l'autosatisfaction ? Quelque part, non parce que notre souhait est d'assumer nos responsabilités dans le cadre d'un équilibre budgétaire. Sachez que les collectivités doivent assumer l'équilibre budgétaire. Ce n'est pas comme le budget de l'État. On doit assumer dans l'équilibre, le budget de fonctionnement et d'investissement. On me reproche peut-être d'être allé au congrès des Maires, il faut savoir qu'il y a 30 % des Maires qui ne repartent pas. C'est peut-être qu'il y a des raisons. Il y a aussi des Maires qui sont désabusés parce qu'ils se demandent comment ils vont faire l'année prochaine pour équilibrer leur budget. Ça devient très difficile et aujourd'hui, nous-mêmes, nous sommes dans cette situation, avec des arbitrages et encore des arbitrages, des concertations sur les choix. Alors quand on parle de technocratie, j'ai entendu ce mot-là, quand on parle d'une collectivité locale, surtout à Concarneau, je pense que je suis responsable des deniers publics, et à ce titre je suis un pragmatique et je ne suis certainement pas un technocrate.

Ensuite, en ce qui concerne M Carduner, je suis assez surpris quand on me dit que nous faisons une politique de rigueur, une perte de confiance, le pessimisme, l'anxiogène, l'immobilisme. On ne doit pas lire la même presse. Si malheureusement les conséquences pour les collectivités l'année prochaine sont déjà très précises, est-ce que vous croyez que c'est de notre faute ? Est-ce que vous croyez que nous sommes responsables de cette rigueur, de cette perte de confiance pessimiste ? C'est lié, malheureusement à des éléments auxquels nous sommes obligés de tenir compte pour élaborer notre budget. Il ne dépend pas de nous dans les grands choix.

Concarneau, la belle endormie, on ne doit pas circuler en même temps sur la ville parce qu'il y a quand même beaucoup de travaux sur la ville, que ce soit la rue de Trégunc, les aménagements des Sables-blancs, la réalisation actuellement de projets qui sont en voie d'être terminés. Je ne vais pas les citer à nouveau. Mais comment pouvons-nous dire que nous sommes une belle endormie ? Tout à l'heure j'ai entendu le nom d'un philosophe, vous savez à Concarneau ça ne m'intéresse pas. Moi, c'est le

pragmatisme qui m'intéresse. Je répète, c'est la responsabilité des deniers publics. En ce qui concerne les rythmes scolaires, j'ai des éléments d'appréciation mais je laisserai Éric Malléjacq intervenir sur ce dossier.

Pour le dossier des assurances, nous sommes dans le cadre d'un appel d'offres. M Carduner, vous étiez présent et vous avez pu voir les difficultés. Nous sommes actuellement sur l'analyse des offres. Mais c'est vrai que ce n'est pas un bon présage, surtout dans le cadre de la responsabilité civile, où les compagnies d'assurance ont tendance à évaluer le risque en fonction du rapport sinistre - prime. Et malheureusement, quand on a des sinistres depuis déjà quelques années, avec un équilibre déficitaire dans ce domaine, systématiquement, les compagnies d'assurance se réajustent. C'est une situation que l'on risque de subir dans ce domaine.

Mme Ziegler, le budget 2013, nous sommes en novembre et le budget c'est à la fin de l'année qu'il s'arrêtera. Sachez que nous sommes toujours dans une philosophie, pour utiliser ce mot, de recherche de réduction des dépenses. Et nous essayons d'être le plus près possible de la vérité du BP. Les investissements programmés, je ne sais plus ce que vous m'avez dit sur les investissements programmés. Ils sont connus de toute façon.

Vous savez quand on est candidat à la mairie de Concarneau en 2006-2007, et qu'on élabore un programme de mandature, on est quand même un peu dans le flou et quelque part, oui, on a fait des promesses, mais néanmoins, sachez que je regarde ce programme de mandature assez régulièrement, et si vous le regardez, vous verrez que nous sommes assez proches des promesses sans pour autant que nous ayons eu en 2006-2007 les éléments financiers qui pouvaient nous permettre d'analyser et faire une prospective sur les investissements. On peut toujours critiquer, on peut toujours nous faire des reproches, je sais que quand on est élu de l'opposition ça me paraît normal et ça fait partie de la règle du jeu, mais je crois que de temps en temps, il faut être réaliste et reconnaître certaines choses.

La maison des associations, cette ancienne maison EDF qui présente un caractère intéressant par rapport à sa situation dans la ville, par rapport au parking, aux surfaces développées pour les différentes associations dans le cadre des salles et des bureaux à mettre à disposition. Il faut savoir que le service de l'eau est allé là-bas et qu'ils étaient dans des bungalows avant quand ils étaient avenue de la Gare. Il faut s'en rappeler, de cela que le service de l'eau était dans des bungalows.

*Brouhaha...*

#### **M le Maire :**

Attendez, je ne vous ai pas interrompu, s'il vous plaît. C'est un bâtiment sur 3 niveaux avec des surfaces qui sont importantes et qui vont être mutualisées. Elles présenteront un intérêt, non seulement pour les services, mais aussi pour les associations.

En ce qui concerne les investissements, on nous fait le reproche que d'un côté on ne réalise pas suffisamment d'investissements et que l'on a rien fait, et de l'autre côté on nous dit vous n'avez pas jugé le fonctionnement. Vous n'avez pas tenu compte du fonctionnement de ces nouveaux équipements. Vous croyez qu'on a attendu après vous ? Vous ne croyez pas que les services qui sont aussi concernés, que les élus se sont penchés sur ce dossier ? En tout état de cause, pour 2014 même si dans la présentation nous sommes sur les axes d'orientation, bien sûr que nous en avons tenu compte. Mais nous avons tenu compte aussi de la date de la mise à disposition des locaux pour aussi anticiper sur les budgets de fonctionnement. Oui, ce sont des équipements supplémentaires, il y a une analyse à faire qui doit être très précise. Et aujourd'hui, les services et les élus concernés s'emploient justement pour être précis dans les budgets de fonctionnement.

En ce qui concerne la cession de biens, dans les années précédentes, il semblerait

que nous n'avions pas acté les cessions de biens. Je pense avoir vu tout à l'heure, les cessions de biens effectuées en 2012, en 2013 ce sont les cessions de biens qui ont été réalisées, qui sont déjà réalisées. On aurait pu faire mieux mais aujourd'hui ce n'est pas toujours facile de dire que l'on va vendre un bien parce que c'est lié au marché de l'immobilier, c'est l'offre et la demande, et je vous rappelle que les services de l'État, aujourd'hui, se séparent de leurs biens. Je peux, si vous voulez, vous donner des exemples y compris à Concarneau. La cession de biens fait partie d'un paramètre d'équilibre budgétaire, même si pour vous ça ne vous concerne pas. En ce qui nous concerne, c'est important et je me souviens de ce qu'avait dit le Préfet en 2008 sur ce sujet.

Mme Ziegler est intervenue sur le port de Concarneau, sachez que la ville de Concarneau n'est pas maître d'ouvrage de ce dossier puisque c'est bien le conseil général qui l'est. Concarneau fait partie, comme les 3 intervenants, du comité de pilotage. Le comité de pilotage a acté les orientations et les aménagements à venir. Aujourd'hui, j'attends que le maître d'ouvrage nous invite pour justement se mettre autour d'une table et acter et de déterminer quel sera le statut juridique ? Qui paye quoi ? Qui paye ? Quel est le programme ? Quel est le calendrier ? Ce sont des éléments très importants et j'ai dit au Président de la CCI que j'ai rencontré hier, que j'attendais que l'on soit invité à discuter sur ces sujets autour de la table. Quelles concessions ? Quelles sont les implications financières des uns et des autres ? Je pense que c'est la 2<sup>e</sup> phase de l'étude, mais sachez qu'au-delà des 20 centimes, c'était une anecdote, il est bien évident que la ville de Concarneau devra aussi intervenir dans son plan pluriannuel d'investissement. Sachez qu'aujourd'hui notre PPI s'arrête en 2014, et sur le PPI de 2015 - 2020, comme à la CCA, nous devons anticiper notre participation économique sur le port de Concarneau. Il est bien évident que oui, la ville de Concarneau, je le répète, doit participer. Nous avons eu cette approche en réunion de municipalité et nous avons convenu sur le principe que la ville de Concarneau devait participer au développement et au maintien de la situation économique sur le port de Concarneau. Et là, je vous le dis, la ville de Concarneau participera. Mais il y a tellement d'éléments sur lesquels on peut intervenir, sur le quai des Seychelles dans le cadre du réaménagement, sachez qu'il y a également une autre participation sur l'aménagement de l'arrière port. Ce sont autant d'éléments qui sont importants mais aujourd'hui, il faut que les participants au comité de pilotage, élaborent des projets, un programme, un calendrier. Quand je parle de statut de gestion, il s'agit des concessions. Nous sommes en concession légère, par exemple pour l'avant-port de plaisance. Quelle concession dans l'arrière port ? Est-ce que l'on est en DSP, en concession légère ? Ce sont autant d'éléments qu'il faut que l'on aborde avec les différents partenaires du comité de pilotage sur le réaménagement du port.

Mme Ziegler, vous êtes proche du Conseil général, et vous connaissez bien les tenants et les aboutissants de ce dossier-là. Je suis surpris que vous vous étonniez. J'attends que le Conseil général, qui est le maître d'ouvrage, comme il l'a fait sur la 1<sup>ère</sup> phase, nous invite, parce que c'est leurs services qui proposaient les réunions dans le cadre de cette étude. Là, il faut qu'il y ait une 2<sup>e</sup> phase de cette étude pour savoir qui fait quoi sur le port de Concarneau demain et après-demain ? Nous, en tout état de cause, nous sommes à 4 mois des élections municipales, nous avons un budget 2014 qui fait partie du PPI, le plan pluriannuel d'investissements. Le PPI sur 2015 devra être élaboré avec la nouvelle équipe, dans 4 mois, c'est bientôt. Alors, oui, je peux vous dire qu'il me paraît normal que la ville de Concarneau intervienne dans le développement ou le maintien économique sur le port de Concarneau. À quelle échelle ? C'est un point d'interrogation. Et à quel niveau ? C'est un point d'interrogation aussi.

Là tout à l'heure, il y avait une question également sur Kerandon. Nous avons signé une convention d'engagement sur 1,6 million. Là encore il y a une convention de partenariat avec habitat 29. Le Conseil général, là encore vous devriez le savoir,

parce que vous étiez présente, et habitat 29 sur le qui fait quoi. Quel programme ? Quel calendrier ? En 2014 vous n'avez rien vu pourquoi ? Tout simplement parce que nous n'intervenons pas à la ville de Concarneau dans un 1<sup>er</sup> temps. Il y a une programmation de travaux. Nous, nous intervenons à partir de 2015 dans le cadre des réseaux, de la voirie. À ce titre, évidemment qu'il y a eu une concertation avec les partenaires, et dans notre plan pluriannuel d'investissements, nous devons l'intégrer. Voilà ce que je peux dire là-dessus.

Mme Dieterlé parlait des orientations par rapport au budget primitif. Je ne sais pas trop ce que cela voulait dire, j'ai peut-être mal noté. Pour le personnel, je laisserai M Debuysen en parler. En régie, oui, nous avons le service de l'eau qui est en régie. C'est important, c'est un choix de la municipalité. Il me semble que c'est un bon choix. Pour les raisons que je partage, nous avons les compétences, nous avons le personnel, pour la Chapelle de la Trinité, je laisserai la parole sur ce dossier à François Nydell.

Pour la Transat, oui, nous aurions pu l'annuler, pourquoi pas ? Mais est-ce que parce que nous sommes dans la rigueur, que c'est pour cela qu'il faut arrêter le dynamisme de la ville ? On nous reprochait tout à l'heure de faire de l'immobilisme. Je ne sais plus ce qui a été dit mais c'était des adjectifs très négatifs. De ce côté-là, au contraire, on veut apporter une attractivité et un dynamisme Concarnois autour du tourisme et autour du maritime. Je pense que les Concarnois ont adopté cette course et 8 jours de fête en début de saison à Concarneau, c'est une attractivité pour les Concarnois, ce qui n'était pas le cas en 2008 si je me souviens. Mais aujourd'hui, les Concarnois sont très présents et très contents. Les commerçants sont très contents également. Demandez aux commerçants s'ils n'attendent pas la Transat AG2R ? Demandez-leur.

En ce qui concerne les rythmes scolaires, Mme Le Meur, je laisserai Éric en parler. L'état de la cession de biens, vous l'avez eu, je suis désolé.

Pour la DGF, effectivement en 2008 j'étais allé à Paris. Vous croyez que c'était pour me promener ? Je voulais comprendre quand je suis allé à Paris. Mais sachez qu'à la ville de Concarneau, il y a déjà des gens qui comprennent, qui savent comprendre. Je parle de mon directeur des services financiers, du sous-directeur, du DGS qui a une compétence financière. Attendez, vous croyez qu'on a attendu après vous ? Vous croyez qu'on a pas bougé ? Lors de ma visite à Paris, j'ai rencontré le Directeur concernant les dotations de l'État. Les explications ont été telles que malheureusement Concarneau ne pouvait pas s'attendre à une dotation supplémentaire. Peut-être que notre Député aurait pu, mais en ce qui me concerne, je n'ai pas pu. Mais par contre, ce que je remarque, puisque vous parliez de la dotation globale de fonctionnement, c'est qu'à partir de l'année prochaine, elle diminue de 10 %. Et c'est doublé sur 2015. C'est une parenthèse.

Mme Le Meur, soit disant que nous ne sommes pas ambitieux. Quand on veut faire des reproches tous les arguments sont bons. Ma réponse, je vais vous la dire. Je laisse les Concarnois juger. Ce sont eux qui vont juger. La maison des associations, je vous l'accorde, les budgets qui avaient été pressentis pour cette maison des associations étaient certainement sous-évalués. Quand nous avons fait une approche plus précise sur la maîtrise d'œuvre, nous nous sommes aperçus que dans l'estimation, nous nous étions plantés et qu'il fallait apporter des correctifs importants. Si Xavier Calvarin était là, il vous donnerait des points précis. Mais si vous les voulez, nous pouvons vous les donner sans problème. Néanmoins, ce que nous voulons faire dans ce bâtiment, c'est un équipement pour les Concarnois, pour les associations, pour les services afin qu'ils travaillent dans de bonnes conditions. Nous avons peut-être une plus-value sur l'estimation. Mais on ne fait pas toujours ce qu'on veut. Là, nous sommes dans une réhabilitation, mon dieu, que c'est compliqué. C'est beaucoup plus facile quand on construit du neuf. Mais quand on fait une réhabilitation, ce n'est pas du tout la même chose. C'est la cas entre autres pour l'épicerie sociale. Évidemment, au fur et à mesure que l'on démolit, on découvre

quelques petits problèmes, qu'il faut corriger. Si on veut aller jusqu'au bout il y a des avenants, des plus-values, nous sommes obligé d'y aller. Tout à l'heure vous parliez des équipements que l'on brade et des cessions de biens. Voilà un exemple précis. On peut toujours réhabiliter ce que l'on a, mais vous, peut-être que c'est dû au fait que vous n'avez pas suffisamment entretenu dans les années précédentes. Et aujourd'hui, nous sommes bien obligés, si on veut réhabiliter l'équipement qui est en place, d'accepter les plus-values.

Aujourd'hui, quelques fois, il vaut mieux faire de la cession de biens sur des bâtiments comme la trésorerie par exemple. J'espère que la personne qui a parlé de cela tout à l'heure est allée visiter la trésorerie. Aujourd'hui, les normes d'accessibilité, les normes au niveau thermique, sont telles que ça devient de plus en plus difficile la réhabilitation. Ce sont des chiffres astronomiques.

On me dit que j'ai beaucoup parlé. J'ai des petits mots, je vais laisser la parole à plusieurs personnes. Qui veut prendre la parole ? Éric Malléjacq sur les rythmes scolaires.

**M Malléjacq :**

Sur les rythmes scolaires, il y a plusieurs aspects dans la questions. L'aspect des finances, il n'échappera à personne que c'est un dossier qui est quand même sur la table depuis un an et pour lequel il y a eu quelques effets d'annonces, des modifications, plusieurs hésitations qui ne sont pas du fait de la ville et qui ont fait prendre du retard quant aux différentes évaluations chiffrées que nous avons pu faire. Tous ces retards sont levés. On commence enfin à y voir plus clair au bout d'un an et lorsque le chiffre de 540 000 euros annoncé tout à l'heure par Mme Le Meur, était peut-être quelque chose que l'on pouvait avancer à un moment, à une période où on ne connaissait pas la pérennité du fond d'amorçage et à une période...

**Mme Le Meur Gaël :**

C'était annoncé il y a deux jours dans la presse... *inaudible*...

**M Malléjacq :**

C'était il y a deux jours ?

**Mme Le Meur Gaël :**

540 000 euros... *brouhaha*...

**M le Maire :**

S'il vous plaît, Mme Le Meur, on ne vous a pas interrompue. Non, non, non, non. Vous laissez Éric Malléjacq terminer, si vous le voulez bien. Éric Malléjacq, vous voulez bien poursuivre.

**Mme Le Meur Gaël :**

Évidemment...

**M le Maire :**

Alors vous vous taisez !

*Brouhaha*...

**M le Maire :**

Éric Malléjacq, vous voulez bien poursuivre ?

*Brouhaha*...

**M Malléjacq :**

Quoi qu'il en soit au niveau du chiffrage, il a été fait avec une précision plus fine, maintenant, nous connaissons la hauteur des concours financiers que nous pouvons attendre à la fois de l'État par la pérennisation du fond d'amorçage et la contribution de la caisse d'allocation familiale pour la participation aux temps d'activités périscolaires qui seront mis en place par la ville. Après, les différents scénarii qui pouvaient être évoqués quant au positionnement de ces temps d'activités scolaires conditionnaient énormément le coût. Pour reprendre la première question de M Carduner, il est évident que la majorité du coût de la réforme des rythmes scolaires est lié au personnel, bien évidemment. Il faut du monde pour encadrer les enfants, et il faut d'autre part respecter les taux d'encadrement qui nous sont imposés par la législation. On a su relativement tardivement, que les taux d'encadrement seront allégés par une décision qui est arrivée il y a quelques mois. Mais initialement, pour les tous premiers chiffrages que nous avons fait, nous ne connaissions pas ce paramètre-là. Maintenant, nous connaissons mieux le contour de la réforme. Bien que cette réforme des rythmes scolaires nous soit imposée la ville a donc décidé de manière absolument volontaire d'apporter une plus-value éducative sur ces temps d'activités périscolaires. Bien évidemment, c'est une réforme qui n'aurait pas eu de sens si on avait fait entre guillemets de la garderie. Malheureusement, dans certaines communes ça a été le cas. Ça n'aurait fait qu'alourdir inutilement une journée de présence des enfants à l'école pour un apport nul. Finalement, un intérêt financier mauvais pour la ville et pour les enfants encore pire. Il ne faut jamais oublier que le but de ce changement de rythme, c'est bien évidemment l'intérêt de l'enfant. C'est ce que les partenaires que nous mettons d'ailleurs régulièrement autour de la table pour mettre en place les différents éléments de la réforme ont d'abord en tête. Le positionnement de ces temps d'activités périscolaires a été défini, et il nous a permis également d'avancer une fois que nous avons ces paramètres-là sur un chiffrage plus précis. Cela nous a permis également dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire de pouvoir inscrire une somme pour le premier trimestre de l'année scolaire 2014.

Pour la 2<sup>e</sup> question de Mme Le Meur, qui concernait les recettes des restaurants municipaux, la baisse des recettes vient principalement de la diminution des effectifs scolaires. On sait que la majorité des recettes qui sont enregistrées au niveau du budget annexe des restaurants municipaux sont liées aux recettes de cantine. Or, les effectifs scolaires seront en baisse l'année prochaine. Nous avons donc anticipé cette baisse de recettes.

**M le Maire :**

Merci M Malléjacq. Je crois que M Quillivic voulait intervenir.

**M Quillivic :**

Je tenais juste à renforcer un peu vos propos, M le Maire sur ce qui concerne le port et dire à Mme Ziegler que quand elle lit un courrier elle a l'amabilité de ne lire que ce qui l'arrange. J'ai devant moi le courrier que le Maire a adressé au Président du Conseil général, et je vais me permettre de le lire en totalité pour que vous voyez bien l'attention du Maire. *« Par courrier en date du 1<sup>er</sup> octobre, vous sollicitez la ville quant au financement qu'elle apporterait aux projets, portés par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille, sur le port de Concarneau.*

*En effet, la ville a participé activement aux réflexions et à la rédaction du schéma d'aménagement et de développement du Port. Elle est particulièrement soucieuse de la réalisation des différents projets présentés qui permettront de conforter les entreprises Concarnoises, de renforcer l'image dynamique et accueillante de la ville. »*

Là, l'extrait que vous citez : *« Vous sollicitez aujourd'hui une position financière de la ville sur deux projets spécifiques : la mise aux normes de l'aire de carénage et la*

*couverture de la cale sèche. Il m'apparaît prématuré de fixer un montant de participation et un délai de financement ».*

*Vous vous arrêtez là. « Je souhaite au préalable avoir une vision claire sur l'ensemble des projets du schéma, sur son chiffrage et les partenariats qui en découleront, notamment en matière de mode de gestion.*

*Les membres du comité de pilotage devront se retrouver dans les meilleurs délais pour avancer sur ces sujets ».*

Je tenais à faire cette précision parce que c'est un petit peu trop facile de ne prendre juste que l'extrait qui pose problème. Il n'est absolument pas dans notre volonté de ne pas soutenir nos entreprises, bien au contraire. Nous voulons juste savoir où est-ce que nous allons, c'est tout.

**M le Maire :**

Qui veut intervenir. Mme Lemonnier.

**Mme Lemonnier :**

Mme Ziegler, aujourd'hui, nous sommes-là pour parler du DOB 2014 et ce sont les orientations de masse, nous n'entrons pas dans le détail. Par contre, je vais pouvoir vous dire que le taux de réalisation des investissements 2013 seront probablement bons cette année, meilleurs que les années passées. Mais ayez quand même la courtoisie d'attendre l'arrêté des comptes 2013. Ce serait bien. Ensuite, je voudrais parler de l'intervention de Gaël Le Meur concernant l'endettement de la ville. Je ne sais pas où vous avez fait vos calculs, mais je vais vous dire que nous avons fait un emprunt à la date du 31 décembre 2012 où nous avons emprunté exactement, 1 500 000 euros. 1 000 000 en 2010 et 500 000 en 2011, et 500 000 euros également pour le budget annexe de l'eau. Nous avons dans le même temps remboursé 8 300 000 euros. Je ne vois pas où vous dites que nous avons creusé l'endettement de la ville. Je vais vous demander de contacter M Colimard afin de lui demander de vous fournir les formules de Pythagore, peut-être que cela vous donnera l'occasion de faire des bons calculs.

**M le Maire :**

Oui, M Besombes.

**M Besombes :**

Juste concernant ces calculs, est-ce que vous pouvez redire ici la dette par habitant que vous avez communiquée, parce que je n'ai pas compris moi non plus. Le montant, il est de combien ? Répétez, s'il vous plaît.

**Mme Le Meur Gaël :**

J'attends que le Maire me donne la parole, parce que maintenant....

**M le Maire :**

Mme Le Meur, vous voulez bien répondre à M Besombes ?

**Mme Le Meur Gaël :**

J'attends qu'il finisse...

**M le Maire :**

Non, non, non, non.

**M Besombes :**

Donnez-moi les montants, 160 euros, c'est ce que j'ai entendu ?

**Mme Le Meur Gaël :**

Je vais vous redire cela, et je voudrais en même temps, je recherche parce que je n'étais pas prête, expliquer à Mme Lemonnier que ce que je lui dis là, ce sont les chiffres officiels du Ministère de l'Intérieur. Je n'invente rien. Je n'invente rien du tout. Alors, je vous explique. Fin 2007, 170 euros par habitant.

**M Besombes :**

La dette par habitant ?

**Mme Le Meur Gaël :**

L'annuité de la dette.

**M Besombes :**

L'annuité de la dette ?

**Mme Le Meur Gaël :**

On compare ce qui est comparable. 170 euros par habitant pour une moyenne de la strate à hauteur de 155.

**M Besombes :**

Ce qui ferait plus que ce qu'il y a 7 années auparavant.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non, ce n'est pas du tout ce que je dis. Vous n'écoutez pas, M Besombes.

**M Besombes :**

Si, si.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ou alors, rassemblez-vous. Le chiffre que je vous donne là, c'est le chiffre à fin 2007.

**M Besombes :**

Oui, d'accord.

**Mme Le Meur Gaël :**

D'accord ? Ce que je vous explique là, et ce que j'ai mis en exergue, c'est le ratio et le rapport entre le 170 euros par habitant par rapport à la moyenne de la strate qui était à 155 euros, et le chiffre à fin 2012. Et j'attends avec impatience celui à fin 2013 puisque le chiffre à fin 2012, vous n'avez pas fait beaucoup d'investissements. Il était à hauteur de 163 euros par habitant pour une moyenne à hauteur de 138. Quand je dis qu'on creuse l'endettement, c'est parce que contrairement à la situation que vous avez trouvée en 2008, où il y avait beaucoup d'investissements lourds, quels ont été concrètement, les investissements lourds entre 2008 et 2012 ? Et je terminerai, maintenant que vous m'avez donné la parole...

**M Besombes :**

Oui.

**Mme Le Meur Gaël :**

Et bien oui, il fallait y penser avant. Ce que je veux dire, c'est que le dernier chiffre que vous avez donné, et c'est M le Maire qui l'a donné tout à l'heure, l'encours de la dette à l'heure actuelle au 12 novembre 2013 à 32,7 millions et celui du 31 décembre 2007, était à 34,8 millions. Toute la différence, quand on dit mise sous tutelle, c'est une escroquerie !

**M Besombes :**

Vous êtes en train de faire de la.... *inaudible*.

**M le Maire :**

Bien M Besombes.

**M Besombes :**

Ce que vous avez dit, c'est vous avez creusé l'endettement. Vous croyez peut-être que plus c'est gros, plus ça passe.

**Mme Le Meur Gaël :**

Non.

**M Besombes :**

La réalité, elle est celle-ci. C'est que la dette par habitant en 2001, elle est de 950 euros, en 2007 elle est de 1 950 euros, et en 2013 elle est de 1 590 euros. La dette par habitant Madame, d'accord ? Puisque vous comparez aujourd'hui et le passé, ce que je veux vous dire aussi, c'est que l'augmentation de la dette entre 2001 et 2007, est de 105 %. L'évolution de la dette en 2007 et 2012, elle est de - 20 %. C'est pas ça, mais c'est quand même ça. D'accord ? Parallèlement à cela, la première priorité que nous nous sommes donnée, dans toute construction budgétaire, c'est de ne pas augmenter les impôts. Depuis 2009, depuis 2009 il n'y a aucune augmentation d'impôts et vous le regrettez bien puisque vous ne la votez pas, et nous le regrettons. C'est la priorité absolue pas d'augmentation à l'impôt.

Pour répondre à M Colimard, vous parlez de rigueur, mais la rigueur, c'est celle qu'on impose aux services, au fonctionnement, c'est ça la rigueur que l'on impose pour éviter que la rigueur soit portée par la population. Si on n'avait pas cette exigence dans la maîtrise de notre dépense, on serait obligé de faire basculer cette rigueur vers la population, et c'est ce que nous refusons.

**M Colimard :**

*Inaudible....*

**M Besombes :**

Je vais finir. Je ne vous ai pas coupé, M Le Meur.

*Brouhaha...*

**M Besombes :**

M Colimard, pardon.

**M le Maire :**

Vas-y François, ne te fait pas déborder.

**M Besombes :**

Premier point, pas d'augmentation d'impôts, et deuxième point il faut pourtant, pour Concarneau et pour son avenir, maintenir un niveau d'investissement fort. La stratégie financière que nous développons, c'est de limiter le recours à l'emprunt. Vous pouvez écouter ce qu'a dit Mme Lemonnier, c'est exactement cela. On met le maximum des moyens de la ville dans le remboursement de la dette de manière à ce que l'on puisse faire financer l'investissement par le solde du fonctionnement. C'est notre capacité d'autofinancement, et vous pouvez regarder, ce n'est que depuis 5 ans que cette capacité est largement positive. C'est ce qui nous permet de fournir un niveau d'investissement important. Pour répondre à M Colimard, décidément, pour répondre à M Carduner et mettre face à la contradiction parce que Mme Ziegler a dit

son contraire, j'ai du mal à comprendre, c'est que d'un côté vous dites immobilisme et de l'autre côté vous avez peur que l'on investisse trop. Le niveau d'investissement n'a jamais été aussi important. En matière de cadre de vie, tous les travaux sont faits pour sécuriser les déplacements quels qu'ils soient. Au niveau de la culture, la Ferme du Moros, les investissements qui sont faits régulièrement au CAC, au niveau de la Chapelle, au niveau aussi de Tiliz, la maison des associations, le centre de secours dont la première pierre sera posée en janvier. Au niveau de la jeunesse, le pôle nautique, le sport, les écoles, investissements et l'équité que nous avons souhaité pour les 2 écoles, et enfin au niveau de l'action sociale, où nous avons notamment doublé le fonctionnement pour l'investissement social.

En matière économique, Mme Ziegler, vous nous reprochez de ne mener aucune action en matière économique.

**Mme Ziegler :**

Je vous ai parlé du port.

**M Besombes :**

Mme Le Meur, vous avez reproché à la collectivité de ne pas intervenir au terme de l'action économique. L'action économique est de compétence CCA.

Donc, de nous reprocher, ville, que l'action économique n'est pas visible dans les investissements, évidemment, ça nous est interdit !

*Brouhaha....*

**M Besombes :**

Bien sûr, les investissements en matière économique doivent être portés par l'intercommunalité. Et c'est ce qui est porté par le Maire de Concarneau, en tant que Président de la commission économique. Vous pouvez regarder, Colguen s'est développée, le port où nous avons été un acteur majeur, sur la pépinière d'entreprises, sur l'écopôle, et concernant la volonté de développer l'industrie et le projet de Colguen 2 que vous n'avez pas souhaité soutenir et que je regrette bien. Voilà, M le Maire, je vous remercie.

**M le Maire :**

Merci M Besombes.

Deux choses, à propos de M Colimard sur le social. Je crois que la réalisation de cette épicerie sociale est quand même un élément favorisant, l'intérêt que nous portons aux problèmes de précarité, aux problèmes des gens qui sont économiquement faibles, oui, cette épicerie sociale va permettre à des gens de fréquenter cet équipement. Ça correspond à un investissement social.

Le deuxième point, c'est sur le plan des rythmes scolaires, il suffisait d'être au congrès des Maires ces jours derniers, pour voir la fronde nationale des Maires à l'égard de ces rythmes scolaires. C'était fabuleux, et il faut aussi savoir que seulement 20 % des communes sont parties en septembre 2013. Cette réforme des rythmes scolaires, peut sans doute être un élément important sur le plan pédagogique et de l'équilibre de l'enfant, mais je pense que c'est une loi qui a été mal réfléchie, mal appliquée, qui a été appliquée trop vite. Et aujourd'hui, les Maires de France que j'ai pu rencontrer hier, reconnaissent que c'est ingérable sur le plan pratique et sur le plan financier.

Mme Lemonnier, qu'est-ce que vous vouliez nous dire ?

**Mme Lemonnier :**

Je souhaite répondre à Mme Gaël Le Meur. Vous disiez qu'au 31 décembre on avait pris l'endettement à 34 millions. Vous oubliez de dire que vous aviez déjà préparé 6 millions d'emprunts que nous avons trouvé en arrivant, dont 5 millions pour le

budget principal ce qui nous montait quand nous avons pris les affaires à 39 millions d'endettement.

**M le Maire :**

Bien, Mesdames et Messieurs, je pense que nous n'arriverons jamais à nous mettre d'accord. Je pense que de toute façon nous sommes dans un esprit de contradiction. Je regrette que cela n'ai pas été la même chose, la semaine dernière à CCA. Encore une fois nous sommes dans une contradiction systématique. On sait que nous sommes en campagne électorale certes, donc la polémique médiatique est tout à fait à l'ordre du jour. Mais je crois que dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire tout a été dit. Dans la mesure où en décembre, nous reviendrons sur les orientations puisque inévitablement nous reprendrons les chiffres concernant le budget primitif. Là je vous laisserai à nouveau la possibilité d'intervenir, de faire des remarques, des observations. Voilà en ce qui concerne ce débat d'orientation budgétaire...

**Mme Le Meur Gaël :**

M le Maire...

**M le Maire :**

... qui a été beaucoup plus court la semaine dernière à CCA. Je le répète. Et je le regrette.

**Mme Le Meur Gaël :**

Nous avons été interpellés sur différents sujets, vous devez nous laisser la parole...

**M le Maire :**

Là sur le débat d'orientation budgétaire c'est deux heures....

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais ce n'est pas grave, nous n'avons que cela à faire....

**M le Maire :**

Ici, le pilote dans l'avion, je le répète, c'est le Maire.

**Mme Le Meur Gaël :**

Ce n'est pas bien grave, 83 %..... *micro coupé*....

**M le Maire :**

Concernant le DOB, il n'y a pas de vote. Deux heures sur le DOB, c'est bien. On reviendra dessus lors du budget...

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais ce n'est pas grave...

**M le Maire :**

...primitif si vous le voulez bien.

**Mme Le Meur Gaël :**

Mais laissez la place au débat !

**M le Maire :**

Le conseil municipal doit se poursuivre.

**Mme Le Meur Gaël :**

Laissez la place au débat !

**M le Maire :**

Nous allons aborder le point n°2 et laisser la parole à Bruno Quillivic concernant une subvention exceptionnelle.

2	Sport - nautisme : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « Les archers du petit château »
---	---

**M Quillivic :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci M Quillivic, est-ce qu'il y a des observations concernant cette subvention ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
Cela a un rapport ?

**M le Maire :**  
Mme Le Meur, si vous intervenez à nouveau sur le DOB, je vous interromps.

**Mme Le Meur Gaël :**  
Vous allez me frapper ?

**M le Maire :**  
C'est quoi cette provocation ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
Écoutez, M le Maire, je trouve anormal que vous soyez menaçant...

**M le Maire :**  
Il n'y a pas d'autres interventions ?

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai une demande.

**M le Maire :**  
Je vais passer au vote si vous le voulez bien.

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai une demande.

**M le Maire :**  
Quels sont ceux qui sont pour la subvention.....

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'ai une demande.

**M le Maire :**  
.... à l'association ? Pensez également aux pouvoirs.  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ? Merci bien.

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

3	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n°6 - budget principal
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce que vous avez des observations sur cette DBM ? Mme Ziegler.

**Mme Le Meur Gaël :**  
J'aurai la parole après, j'espère.

**Mme Ziegler :**  
Je trouve surprenant qu'on en soit déjà à une décision budgétaire modificative n°6. Cela dépasse l'entendement. Je vous le dis comme je le pense. D'autre part, j'ai une question, est-ce que l'on peut vraiment faire confiance à ces chiffres-là, dans la mesure où lors du DOB, les niveaux d'épargne que vous nous avez montré sont faux. Vous nous annoncez des chiffres émanant du Ministère des Finances, je suis allée sur le site du Ministère des Finances pour les années 2007 et 2008 qui sont la base d'une courbe que vous nous faites, vous nous avez donné des chiffres faux.

*Inaudible....*

**Mme Ziegler :**  
N'importe quoi ? J'ai la preuve là.

**M Besombes :**  
C'est le Ministère des Finances qui est faux alors.

**Mme Ziegler :**  
Et bien non parce que j'ai les chiffres du Ministère, là.

**M le Maire :**  
Mme Ziegler, je vais vous répondre tout de suite. Je vous invite à voir avec le service des finances. C'est une référence que l'on m'a donnée au service des finances. C'est-à-dire Ministère de l'économie et des finances Bercy. Voilà exactement ce que l'on m'a répondu. Mais si vous voulez des chiffres exacts ou peut-être des précisions, je vous invite à aller dans les services. Il n'y a pas de problème.

**Mme Ziegler :**  
Vous êtes le Maire et vous êtes responsable, M le Maire. Vous êtes responsable des chiffres.

**M le Maire :**  
D'accord, très bien, merci.

**Mme Ziegler :**  
Ils sont faux.

**M le Maire :**  
Mme Le Meur, s'il vous plaît sur cette DBM.

**Mme Le Meur Gaël :**

Juste pour dire effectivement que l'on voit passer une, deux, voire trois grand maximum, mais pas six. C'est bien un signe que le budget que vous nous avez présenté n'était absolument pas sincère. Pourtant, je voudrais rajouter qu'il y a des domaines notamment le social et autres qui sont pourtant de la compétence de CCA et pour lesquels il y a quand même des investissements. La remarque tout à l'heure sur l'économie est un mensonge. Et enfin, je voudrais finir pour vous dire qu'un communiqué de presse émanant de l'association des Maires de France précise que 83 % des communes sont satisfaites de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Et plus de 70 % des parents concernés trouvent que les actions mises en place, sont très qualitatives, elles sont largement fréquentées et elles sont gratuites à 80 %. Voilà ce que je voulais vous répondre tout à l'heure.

**M le Maire :**

Merci. En ce qui concerne la DBM...

**Mme Donniou :**

Les chiffres en fait ne me conviennent pas parce qu'en fait il n'y a qu'une commune sur cinq qui a choisi...

*Brouhaha.....*

**M le Maire :**

Mme Donniou, vous avez la parole et vous pouvez répondre à Mme Le Meur.

**Mme Donniou :**

Merci. Il n'y a qu'une commune sur cinq qui a fait le choix je crois de cette réforme, que des communes PS, je crois. Alors, évidemment 83 ou 93 % se gargarisent de cette nouvelle ....*inaudible*....

**M le Maire :**

Bien, je reviens sur la DBM. Quand j'analyse, je regarde les lignes budgétaires. Nous sommes tout à fait dans un équilibre de prise en compte de différents éléments qui coulent de source, puisque ce sont des décisions qui ont été prises récemment en ce qui concerne des annulations de crédits, des transferts, je ne vois pas en quoi on peut contester, en sports, la construction de la salle de tennis évidemment, on avait mis au BP 600 000 ou 700 000 euros, pour l'école de musique, c'est pareil, l'aménagement de la Ferme du Moros, il y a des réajustements en plus ou en moins. Dans les différents crédits qui avaient été alloués dans le cadre du BP. Je ne vois pas pourquoi vous vous étonnez.

Nous allons passer au vote, si vous le voulez bien.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 21 voix POUR, 1 CONTRE (M COLIMARD) 9 ABSTENTIONS (M LAHUEC) (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G. LE MEUR M., MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE)***

4	Moyens généraux - finances : Décision budgétaire modificative n° 4 - budget du port de plaisance
---	--

**Mme Lemonnier :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Est-ce qu'il y a des remarques ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 22 voix POUR, 9 ABSTENTIONS (Mmes ZIEGLER, LE MEUR G. LE MEUR M., MM CARDUNER, COLIN, QUENEHERVE, PERCEBOIS) (Mme DIETERLE, M COLIMARD)***

**M Nydell :**

Bonsoir à tous.

Lors de la commission culture, qui s'est tenue le 6 novembre 2013, des propositions ont été faites pour dénommer 8 nouvelles voies dans 6 nouveaux lotissements.

Les noms retenus sont :

Lotissement Stang coulz (Beuzec-conq) : deux rues

- rue Nicolas Copernic

- rue Galilée

Lotissement de Garlodic (Beuzec-conq) : une impasse

- impasse de Garlodic

Maintenant, nous traversons la rivière nous sommes rendus au Cabellou, avec le Lotissement Guillemain : une impasse que nous avons proposé de dénommer Victor Coste et de mettre un petit éclairage sur le laboratoire du Muséum National de l'Histoire Maritime, le laboratoire de biologie, puisque Victor Coste, homme illustre a donc été le directeur de ce laboratoire. Nous n'avions pas à Concarneau mis à l'honneur ce laboratoire.

Lotissement Helio (avenue du Cabellou) : une rue

- rue Arsène d'Arsonval (prolongation de la rue existante)

Lotissement de Kerblaise (Lanriec) : une rue

- rue de Kerbleiz, nous avons repris le nom breton du lieu-dit puisque le lotissement est mitoyen avec le lavoir.

Et, pour terminer, toujours sur Lanriec, dans le lotissement de Park leuriou avec une rue qui s'est agrandie et un lotissement qui s'agrandit également, deux impasses qui donnent sur ce parc-là. Il a donc été proposé :

- impasse Hent dall prajeier

- impasse Hent dall an digounnar

Je vais peut-être donner une petite explication en définitive puisqu'il y a une cinquantaine d'années, à l'école de Lanriec, nos enfants avaient l'occasion de chanter. En l'occurrence, au hit-parade de l'école de Lanriec, il y avait colchiques dans les prés. Et oui, c'est une belle chanson, fleurissent, fleurissent, colchiques dans les prés, c'est la fin de l'été. Et en l'occurrence, « prajeier » ce sont les prés au pluriel et « digounnar », c'est la fleur médicinale la colchique. Cela fera plaisir à ceux qui ont chanté dans leurs jeunes années à Lanriec dans les écoles publiques.

Vu l'avis favorable de la commission culture en date du 6 novembre 2013

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter ces dénominations de voies

**M le Maire :**

La dénomination des voies nous permet de nous enrichir sur certains éléments que tu viens de préciser.

Est-ce qu'il y a des remarques ? Oui, Mme Le Meur.

**Mme Le Meur Gaël :**

Juste une remarque, il serait peut-être bien d'avoir à l'esprit en soutien aux chefs d'entreprises notamment et au monde économique, d'envisager une rue Guy Cotten dans le cadre de prochaines dénominations de voies.

**M le Maire :**

Mme Le Meur, sachez qu'on y a pensé.

**Mme Le Meur Gaël :**

Je ne suis pas dans votre tête donc c'est pour cela que je le souligne pour le groupe.

**M le Maire :**

J'ai émis une idée précise à la famille sur ce sujet-là.

Bien, nous allons voter, n'est-ce pas ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Ceux qui sont contre ?

Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

6	État - civil : Rétrocession d'une concession au cimetière de Lanriec - indemnisation des concessionnaires
---	---

**Mme Le Port :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Le Port, est-ce qu'il y a des interventions ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

7	État - civil : Recrutement et rémunération des Agents Recenseurs
---	--

**Mme Le Port :**  
(lecture du rapport)

**M le Maire :**  
Merci Mme Le Port, nous pouvons passer au vote ?  
Quels sont ceux qui sont pour ?  
Ceux qui sont contre ?  
Abstentions ?  
Merci.

***Le rapport est adopté par 31 voix POUR.***

8	Question orale du groupe PS
---	-----------------------------

**M le Maire :**

En ce qui concerne le point 8, il s'agit d'une question orale qui a été émise par le parti socialiste. Je vous laisse présenter cette question.

**Mme Le Meur Marie :**

Merci.

Nous souhaitons revenir sur une de vos décisions qui nous semble être une erreur manifeste et qui nécessite des explications de votre part. Il s'agit des achats et des ventes des véhicules municipaux.

Vous avez décidé, fin 2012 de modifier le marché d'acquisition de véhicules et avez opté pour un marché de location-entretien pour les véhicules légers.

Nous rappelons que concrètement, la ville devra s'acquitter chaque année, pendant 5 ans, de la somme de 96 947,52 € pour 37 véhicules avec kilométrages limités.

Parallèlement dans ce marché une offre de reprise que vous avez acceptée, à notre surprise, soit 37 véhicules soient repris pour la somme globale de 88 486 €.

Une première réponse de la municipalité par voie de presse est à la fois approximative et pour le moins inexacte. Cela mérite des éclaircissements.

Nous maintenons que ce choix budgétaire qui s'apparente à une privation de services municipaux aurait dû être présenté en conseil municipal et que cela n'a pas été fait... pourquoi ?

Nous maintenons aussi que ce choix est pour la ville, très onéreux car cela oblige, en plus du coût annuel autour de 100 000 €, à devoir renouveler son parc tous les 5 ans sans aucune nécessité ou alors décider de racheter ces véhicules à un coût plus élevé du fait du choix de la location-entretien (loyer mensuel + rajout au bout de 5 ans de la valeur résiduelle du véhicule soit 50 % du prix neuf).

Contrairement à ce que précise l'étude qui nous a été adressée et soi-disant faite par les services municipaux, personne ne peut croire qu'une prestation comme celle-là de location-entretien coûte moins cher par un prestataire privé qu'en régie avec les compétences et les agents déjà en poste. Nous ne pouvons pas croire non plus que des responsables des services municipaux motivent leur choix de privatiser un service en invoquant la limite des compétences des agents, cela pose la question de la formation des agents depuis 5 ans. Enfin, nous ne comprenons pas que dans cette étude on fasse référence à des catégories de voitures qui n'existent pas dans le parc de la ville puisque sont pris en considération financière des berlines type 508 ce qui n'a pas lieu d'être et qui gonfle surtout le coût total. Enfin, vous le savez bien, les études de ce type sont juste là pour valider soi-disant officiellement une décision déjà arrêtée.

Nous rappelons également que, contrairement à votre explication qui invoquait que la majorité des véhicules avaient plus de 10 ans, dans les faits, seuls 10 des véhicules avaient plus de 10 ans et 5 seulement étaient antérieurs à 2002 et ce sont 32 véhicules qui ont été bradés alors qu'ils avaient été achetés entre 2003 et 2011. D'ailleurs, la moyenne globale de kilométrage tournait autour de 74 000 km ce qui est

loin de justifier un renouvellement entier du parc.

Nous maintenons que ce choix est synonyme de gaspillage d'argent public pour la ville et cela pose aussi la question de l'utilité du garage municipal et les missions, à l'avenir, des agents affectés à ce service.

**M le Maire :**

Merci Mme Le Meur.

Je vais faire intervenir François Besombes sur ce dossier.

**M Besombes :**

Je vais juste me faire porte parole de Xavier Calvarin qui avait préparé une réponse et qui est retenu sur Paris.

« Étant sur la région parisienne pour raison de formation, je ne pourrais répondre directement et vous prie de bien vouloir l'excuser.

Suite à nos échanges dans la presse à l'issue du dernier conseil municipal, je vous ai fait parvenir, à votre demande, et en toute transparence, un compte-rendu des scénarii réalisés conjointement par M Goragner, responsable des services techniques et M Marc, directeur adjoint du service des finances de la ville. Répondant à leur feuille de route, visant à encadrer les dépenses et lisser celles-ci dans le temps, ils ont élaboré une étude comparative visant à estimer les 2 solutions ; maintien de la solution précédente avec vieillissement de la flotte et tendance constante à une augmentation des coûts d'entretien, ou bien, location/entretien d'une flotte afin de supprimer la charge d'entretien des VL sur la ville l'entretien étant estimé à 40 000 € par la ville. Cette étude sur laquelle, contrairement à vous, je ne conteste certainement pas l'honnêteté des services, démontre que, pour un coût annuel identique de la flotte de véhicules légers, on peut disposer d'un parc toujours en état et ne risquant pas, comme on l'a vu ces dernières années, de ne pas disposer de véhicules de rechange, deux en l'occurrence pour combler les immobilisations ou encore de nous obliger à financer des achats non prévus en cours d'année par la destruction de véhicules trop âgés (exemple : remplacement non prévu d'un véhicule des espaces verts ayant quitté la chaussée sur le verglas et irréparable, rue de Lanriec, ou encore le véhicule des services techniques retrouvé dans le port... ) véhicules âgés ayant une valeur argus très faible et ayant nécessité le remplacement à neuf avec un coût de financement, du coup, très important, non prévu au budget prévisionnel. Il s'agissait ici de deux véhicules, un piaggio accidenté d'une valeur argus de 150 €, et la valeur de rachat du Dacia que nous avons pris à la place de 22 384 €. Et un 2<sup>e</sup> véhicule, un Piaggio qui a coulé dans le port, à l'argus il valait 2 140 €, avec un rachat de 20 233 €.

Comme nous, de nombreuses collectivités, Quimper notamment près de chez nous, ont adopté cette gestion pour une partie de la flotte VL dans la même logique, ce qui permet de s'en tenir à environ 100 000 € par an, sans risque de dérapage correspondant de toute façon au coût annuel consacré précédemment couvrant les remplacements et l'entretien, sans compter les coûts de carburant.

Pour répondre à la question de valeur de revente du parc ancien, ce n'est pas la valeur de rachat seule par le garage qu'il faut analyser, c'est la note finale à régler, coût final entre la reprise et le remplacement des véhicules, ceci dans la même logique que pour un particulier lorsqu'il s'adresse à un garage pour changer de voiture, ce n'est pas ce que va lui verser en reprise le garage qui compte, mais bien ce qui lui reste à régler. Si votre représentant à la commission des marchés avait bien voulu participer à celle sur cette flotte de véhicules, il aurait pu constater que

sur les trois fournisseurs ayant répondu à l'appel d'offres, nous avons bien retenu le mieux disant avec des véhicules français et qui plus est d'un garage de Concarneau montrant ainsi notre attachement à l'économie locale.

Ce choix nous a permis de ne pas renforcer les effectifs du garage, celui-ci étant déjà à la limite en terme de charge de travail par les véhicules lourds de la voirie et des espaces verts ainsi que du petit matériel de motoculture, il n'arrivait plus à répondre au travail sur les VL qui voyaient de plus en plus souvent leur réparation confiée au privé. Pour rappel, un mécanicien de plus représente une dépense, charge comprise pour la collectivité, entre 25 et 30 000 €, le garage pourra donc se concentrer sur le matériel plus technique sans augmentation de la masse salariale.

Pour finir, effectivement sur les scénarii, il était question d'une 508 pour le véhicule de fonction pour les déplacements du Maire qui a décidé de se limiter à une 308, à cela s'est rajoutée la diminution de la flotte, de deux véhicules. Il est d'ailleurs à rappeler qu'à notre arrivée aux affaires, nous avons aussi supprimé le véhicule de service destiné aux élus, qui a été réaffecté en véhicule de service. Enfin, la flotte de véhicules étant dotée de la dernière technologie en terme de moteur plus sobre et plus écologique, la pollution sera minimisée et le budget en consommation de carburant sera allégé de plus de 15 à 20 % suivant les véhicules, soit une économie attendue de l'ordre de 10 000 € par an, soit sur la durée du contrat, de 50 000 €.

N'espérant pas vous convaincre, soyez néanmoins assurés que, comme vous, je l'espère, nous gardons toujours en tête, la recherche de maîtrise du budget de la ville et que cette décision a fait l'objet de longs mois de réflexion avant d'être validée.

**M le Maire :**

Merci M Besombes et M Calvarin.

Il est prévu dans le règlement intérieur qu'il n'y ait pas de débat sur ces réponses. Évidemment, j'aurai bien voulu apporter des éléments supplémentaires, mais je ne le ferai point.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

*La séance est levée à 21h30.*